

PROTOS – BENIN
08 BP 1178 Tri postal
Tél. : 32 58 54
e-mail : Protos@bow.intnet.bj
Cotonou - Bénin

Capitalisation du projet pilote eau et assainissement
(PPEA)
dans les départements du Mono et du Couffo.

RAPPORT

Stef LAMBRECHT,

Ingénieur, directeur de Protos

Agnès ADJOU-MOUMOUNI,

Sociologue – Anthropologue
Consultante nationale

Octobre 2000

LISTE DES SIGLES UTILISES

AG	Assemblée Générale
APRETECTRA-ONG	Association des Personnes Rénovatrices des Technologies Traditionnelles
ARED-ONG	Recherche et Action pour le Développement Endogène
BE	Bureau d'Etude
CERIDAA-ONG	Centre d'Etudes de Recherches des Initiatives pour le développement Agricole et Artisanal
CGPE	Comité de Gestion de Point d'Eau
COCONG	Conseil de Coordination des ONG
CTB	Coopération Technique Belge
DGCI	Direction Générale pour la Coopération Internationale
ESAM-ONG	Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde
FDBB	Fonds de Développement Bénino - Belge
FPM	Forage équipé de Pompe Manuelle
GRADID-ONG	Groupe de Recherche et Action pour un Développement Intégré et Durable
GROPERE-ONG	Groupements pour la Promotion et l'Exploitation des Ressources de l'Environnement
GV	Groupement Villageois
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAMR	Projet d'Appui au Monde Rural
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PPEA	Projet Pilote d'Eau et d'Assainissement
PROTOS	PROjectgroep voor Technische Ontwikkelings-samenwerking
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SRH	Service Régional de l'Hydraulique
TDR	Termes de référence

S O M M A I R E

LISTE DES SIGLES UTILISES.....	I
S O M M A I R E.....	II
LISTE DES ANNEXES	IV
RESUME.....	1
RAPPORT EXHAUSTIF.....	1
I- OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	7
1.1- Les objectifs.....	7
1.2- La méthodologie	7
1.2.1- La recherche et l'analyse documentaire	8
1.2.2- Conception des outils de recueil d'information	8
1.2.3- Le champs de l'enquête.....	9
1.2.4- Les techniques d'enquête.....	10
1.2.5- Les supports d'enquête	10
1.2.6- La réalisation des travaux de terrain.....	11
1.2.7- Le traitement et l'analyse des données	11
1.2.8- L'atelier de restitution.....	11
1.2.9- La définition de la stratégie	12
1.2.10- Le calendrier de travail	12
1.2.11- L'équipe de consultation.....	12
II.- PRESENTATION DES RESULTATS DE LA VISITE DU TERRAIN	13
III.- ANALYSE DES RESULTATS.....	13
3.1- Résultat 1 : les capacités sectorielles des ONG sont renforcées	13
3.1.1- La gestion du personnel au sein des ONG.....	13
3.1.2- La gestion financière et administrative des ONG.	14
3.1.3- L'organisation du travail des ONG	14
3.1.4- La maîtrise d'ouvrage par la communauté	15
3.1.5- La performance des ONG	15

3.1.6-	Difficultés rencontrées par les ONG	16
3.2-	Résultat 2 : le cadre de concertation et d'échange est renforcé	16
3.3-	Résultat 3 : la population gère bien ses ouvrages	16
	Résultat 4 : les communautés connaissent leurs rôles et obligations.....	16
3.3.1-	L'étude du milieu	17
3.3.2	La responsabilisation de la communauté	17
3.3.3-	La contractualisation	17
3.3.4-	Les Comités de Gestion	18
3.3.5-	La gestion des ouvrages	18
3.4-	L'appréciation du projet par rapport aux objectifs et résultats visés	18
3.4.1-	Des travaux réalisés par les ONG	19
3.4.2-	Du degré d'appropriation des ouvrages par les communautés	19
3.4.3-	Du degré d'assimilation de la maîtrise d'ouvrage	20
3.4.4-	De la démarche du projet pilote d'eau et d'assainissement	20
3.4.5-	De la participation des femmes	20
3.4.6-	De l'impact du projet sur l'environnement	21
3.5-	Le plan institutionnel.....	22
IV.-	LES ACQUIS ET LES DEFIS DU PPEA.....	24
V.-	DIFFICULTES	28
	a) Par rapport aux bénéficiaires :	28
	b) Par rapport aux ONG	28
	c) Par rapport à la démarche du projet	29
VI.-	LES LEÇONS RETENUES	30
VII.-	AUTRES RECOMMANDATIONS	40
	a) Pour les communautés.....	42
	b) Pour les ONG	42
	c) Pour PROTOS.....	43
	CONCLUSION	42
	ANNEXES.....	43

LISTE DES ANNEXES

- 1- Tableau récapitulatif des résultats attendus
- 2- Résultats d'enquête
- 3- Guides d'entretien et d'animation
- 4- Liste des villages visités
- 5- Liste des documents consultés
- 6- Programme de travail des consultants
- 7- Liste de présence à la rencontre avec les ONG
- 8- Liste des personnes rencontrées
- 9- Les termes de références.

RESUME

- i. La première décennie internationale de l'eau et de l'assainissement n'a pas donné les résultats escomptés au Bénin. En effet, 30% des ouvrages hydrauliques ne fonctionnaient pas et la situation sanitaire n'avait pas connu une amélioration sensible liée à l'existence des ouvrages. Une nouvelle orientation de l'approche globale du secteur de l'eau et de l'assainissement s'est imposée : la nouvelle stratégie qui associe étroitement les communautés villageoises au processus de décision, au financement et à la gestion des ouvrages. Cette stratégie repose également sur la promotion du secteur privé local d'où l'implication des ONG dans l'intermédiation sociale pour le renforcement des capacités des communautés et partant pour garantir la pérennité des ouvrages.

- ii. Dans le but de contribuer
 - à l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales à travers l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, et
 - au renforcement des capacités des acteurs du développement local,
 l'ONG belge PROTOS, en collaboration avec six ONG nationales, ont élaboré un Projet Pilote Eau et Assainissement dans le Mono et le Couffo.

- iii. Ce projet a démarré fin 1999 après une période de préparation d'un an et demi, constituée des étapes suivantes :
 - 1° un recensement des interventions des ONG dans le secteur (mars-avril '98) ;
 - 2° un atelier, regroupant les différents intervenants, avec comme objectifs :
 - l'échange des expériences afin d'identifier les forces et les opportunités présentes ;
 - l'analyse des facteurs de blocage pour le développement du secteur ;
 - le choix concerté d'une stratégie qui permettrait le renforcement du rôle et des capacités des ONG locales comme acteurs performants dans le secteur ;
 - 3° la formulation du Projet Pilote Eau et Assainissement.

- iv. Le Projet Pilote (PPEA) est co-financé par le Fonds de Développement Bénino-Belge (contribution d'environ 80 M F.CFA), la DGCI (contribution d'environ 20 M F.CFA) et PROTOS (pour environ 30 M F.CFA) et la participation locale (ONG nationales et bénéficiaires pour 13,5 M F. CFA). Ses objectifs sont :
 - le renforcement des capacités sectorielles de 6 ONG béninoises comme acteurs performants dans l'ingénierie sociale, engagés dans la mise en

place, la viabilisation et la valorisation des ouvrages d'approvisionnement en eau et d'assainissement ;

- la mise en place d'un cadre sectoriel de concertation et d'échange performant entre ONG d'une part, et, entre ONG et services d'Etat d'autre part ;

- l'accompagnement de neuf communautés dans la mise en place, la viabilisation et la valorisation d'ouvrages d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et ceci selon une approche participative et responsabilisante qui devrait contribuer au renforcement de leurs capacités de gestion et à leur implication accrue dans le processus de décentralisation.

- v. Le projet est d'un caractère expérimental et devrait contribuer à développer auprès des différents acteurs une stratégie, des méthodes et des visions qui peuvent former la base pour un programme sectoriel plus vaste.

Dans cette optique, les initiateurs ont jugé important d'insérer différents moments de réflexion et d'évaluation de l'approche et des résultats du projet pilote en vue de tirer des leçons des expériences et d'actualiser la stratégie d'une façon argumentée et concertée.

- vi. Une auto-évaluation dans les différents villages a eu lieu en août 2000. Cet exercice, menée par les animateurs des ONG mêmes, a permis d'apprécier la pertinence de certains indicateurs. Les conclusions importantes de cette auto-évaluation peuvent être résumées ainsi :

- les villageois commencent par assumer leur rôle de maître d'ouvrage, même si certaines procédures et attributions de responsabilités ne sont pas encore très bien comprises ;

- les réunions de concertation et d'échange entre ONG et SRH sont effectives et la collaboration et le respect mutuel ont beaucoup amélioré ;

- des personnes ont effectivement été formées au sein des différentes ONG impliquées ; les animateurs de terrain manifestent une volonté à mieux faire, même si les coordonnateurs des ONG s'impliquent peu ; mais certains éléments de l'approche sont encore peu maîtrisés.

- vii. Un processus de capitalisation a été mené en octobre 2000. Trois actions complémentaires ont constitué ce processus :

- une évaluation de terrain semi-externe ;

- un atelier de restitution de cette évaluation et d'approfondissement concerté de certaines marges de progrès ;

- la rédaction de ce document de capitalisation qui résume, d'une part, les leçons tirées de ce projet pilote, et qui, d'autre part, récapitule le déroulement et les appréciations de l'évaluation semi-externe.

Certaines **leçons tirées** de ce projet pilote formeront la base d'une actualisation de l'approche dans un futur programme que PROTOS prépare avec les ONG béninoises, avec le SRH et avec la SNV (le projet HAADI : Hydraulique et Assainissement en Appui au Développement Institutionnel).

Elles peuvent également inspirer les autres acteurs engagés dans le secteur.

- viii. Les communautés dans les villages où les besoins en matière d'eau et de dispositifs d'assainissement se font sentir de façon aiguë, sont partie requérante pour leur implication plus poussée comme maître d'ouvrage des installations et de leur processus de mise en place.
- ix. Les ONG béninoises sont bien implantées dans les villages et, souvent, elles maîtrisent le processus et les techniques d'animation. Toutefois, si les ONG veulent jouer leur rôle d'intermédiation sociale dans le secteur d'approvisionnement en eau et d'assainissement, il est impératif qu'elles se spécialisent davantage et qu'elles maîtrisent un minimum des aspects techniques pour accompagner les villageois dans les choix techniques à faire et dans leur relation avec les acteurs techniques (bureaux d'études, entreprises, service technique d'Etat).
- x. A moyen terme, une évolution dans les esprits et une restructuration du monde des ONG béninoises semblent nécessaires pour garantir un niveau acceptable de professionnalisme dans ce secteur suffisamment complexe.
- xi. La problématique de l'eau potable reste un besoin, perçu comme prioritaire dans les villages, et facteur de mobilisation qui permet de déclencher une réflexion et une organisation au sein des communautés. La plupart des ONG arrive à valoriser cette opportunité et est reconnue par les villageois comme un facilitateur et conseiller dans cette réflexion et mobilisation. Toutefois, la transmission du savoir et du savoir faire par les ONG aux communautés n'est que partielle. Des efforts complémentaires doivent être envisagés :
 - en vue de renforcer les capacités de négociation des communautés et d'infléchir leur attitude encore trop attentiste vers une dynamique pro-active ;
 - auprès des ONG, en terme de capacités pour transmettre leur savoir, et, en terme de mentalité pour transmettre davantage de responsabilités aux communautés.
- xii. Une réflexion approfondie est encore nécessaire par rapport aux approches d'hygiène et d'assainissement. Ces deux composantes sont peu priorisées par les villageois et les réflexions et interventions d'aujourd'hui portent presque exclusivement sur la mise en place de dispositifs d'assainissement, pendant que les changements de

connaissances et de comportements ne reçoivent pas l'attention nécessaire.

- xiii. Un cadre de collaboration efficace et enrichissant est possible entre les ONG et les services étatiques à condition que les acteurs impliqués reconnaissent le rôle spécifique, la complémentarité et la valeur ajoutée des différentes parties.
- xiv. Les bureaux d'études et les entreprises ne sont pas toujours suffisamment préparés pour les montages organisationnels complexes où les communautés assument leur rôle de maître d'ouvrage (délégué) pendant que les ONG béninoises sont chargées de l'intermédiation. Toutefois, ils reconnaissent la pertinence de cette approche de responsabilisation et ils semblent prêts à s'inscrire dans la démarche.
- xv. Du fait que la participation des hommes aux comités de gestion est beaucoup plus importante que celle des femmes, et vue que les différentes formations et activités en matière de renforcement organisationnel des villageois s'adressent en première instance à ces comités, un projet comme le PPEA risque d'accentuer encore davantage le déséquilibre existant en terme de pouvoir entre hommes et femmes. Des actions complémentaires doivent alors être envisagées si l'on veut contribuer à un renforcement de la position sociale et organisationnelle de la femme par rapport à celle des hommes.
- xvi. Le choix de la technologie, ou de l'ouvrage à réaliser, mérite une discussion très approfondie entre les villageois d'une part, et entre acteurs d'accompagnement et villageois d'autre part. Des aspects culturels, financiers, un certain conservatisme dans les villages, souvent une méfiance pour des technologies plutôt aliénantes (avec assez de dépendance envers l'extérieur pour les pièces, la technicité...) et pour les acteurs techniques de l'extérieur... forment souvent des blocages pour le choix technique qui semble le plus approprié.
- xvii. L'approche de la «latrine hybride » (une latrine pour une famille élargie) peut être intéressante. Elle combine l'aspect privé-familial avec le souci de l'efficacité et partant des liens sociaux et culturels très forts entre les membres d'une famille élargie. Aujourd'hui, l'expérience n'est pas encore suffisamment développée, et un suivi rapproché pendant quelques années se justifie pour tirer les leçons intéressantes de cette approche plutôt innovatrice pour le Bénin.
- xviii. La communauté arrive à mieux gérer tout le processus dans le cas d'une action de latrines ou de puits modernes, que de l'installation d'un forage. La complexité technique de l'ouvrage, la nécessité de combiner plusieurs chantiers dans le même marché avec l'entreprise, le temps limité

d'intervention de l'entreprise de forage... forment des blocages pour que la communauté puisse vraiment s'approprier du processus. Dans ces cas, il semble nécessaire d'insérer d'autres activités « d'appropriation » dans le processus, p.ex. : échange avec d'autres villages et comités qui ont un forage, minimum d'explication des aspects techniques (avec des figures ou un modèle à échelle d'un forage et d'une pompe...)...

Quelques **recommandations spécifiques** à cette action ont été mises en évidence :

- xix. Clairement définir les responsabilités des différents acteurs, et ceci dans un montage organisationnel qui part des prérogatives de l'acteur - clé de l'action, notamment la communauté bénéficiaire de l'ouvrage, qui doit maîtriser le plus possible tout le processus de la mise en œuvre de son ouvrage. Elle peut être associée davantage aux différents aspects d'ordre technique (choix de l'ouvrage dans les limites des possibilités techniques et financières, choix du bureau d'étude, choix des entreprises, suivi des réalisations à travers des indicateurs maîtrisables par des non-techniciens...) sans évidemment se substituer au rôle du technicien et sans alourdir trop les différentes procédures d'engagement des acteurs techniques.
- xx. Pour que ces communautés puissent être associées davantage aux aspects techniques, il est impératif qu'un « intermédiaireur » dans lequel la communauté a confiance puisse les accompagner. Les ONG pourront dans l'avenir jouer ce rôle, à condition qu'elles arrivent à se professionnaliser et à maîtriser un minimum des aspects techniques.
- xxi. Dans le même ordre d'idées, les documents contractuels entre la communauté et les autres acteurs doivent être revus :
 - le contrat proprement dit, dans un langage simple (éventuellement traduit en langue locale), avec des schémas et figurines qui permettent de visualiser les choses importantes et d'en discuter dans le comité de gestion et dans la communauté entière ;
 - son annexe technique et financier qui reste plutôt un engagement entre l'acteur technique (BE ou entreprise) et son contrôleur technique, cautionné par le maître d'ouvrage (délégué) qui est la communauté.
- xxii. Continuer à investir dans la concertation et la réflexion commune entre ONG nationales et services d'Etat et essayer d'associer les autres organisations qui sont actives dans le secteur au débat. Les relations entre les ONG, engagées dans le PPEA, et les services Etatiques sont évoluées d'une manière exemplaire. Les avantages de cette évolution doivent être partagés avec les autres intervenants. Les services Etatiques pour ce qui concerne les bailleurs bilatéraux et internationaux, PROTOS

pour ce qui concerne la communauté des ONG internationales et le COCONG pour ce qui concerne les ONG béninoises doivent sensibiliser les acteurs réservés à investir davantage dans la concertation.

Le cadre de concertation doit alors dépasser l'objectif de bien gérer le PPEA (ou le HAADI dans le futur) mais former un pivot pour une actualisation continue de la politique sectorielle dans la région.

- xxiii. Etre un peu plus rigide vis-à-vis de l'engagement des ONG béninoises. L'engagement des différents animateurs de terrain est évident ; quelques animateurs se sont investis également dans le processus ; mais le nombre d'ONG qui ont pu « interioriser » cet engagement au niveau de l'organisation même reste limité. Il est évident que ce changement de mentalité au sein des ONG n'est pas chose facile dans un contexte où les ONG béninoises sont obligées à lutter pour leur propre survie et épanouissement, mais, à long terme, elles ne sont pas servies avec une attitude trop laxiste de la part de PROTOS-Bénin.
- xxiv. Planifier l'engagement de PROTOS-Bénin dans une approche visionnaire, où son rôle doit évoluer progressivement, mais de façon réaliste, vers l'accompagnement et le renforcement des autres acteurs en diminuant son propre engagement dans la gestion des choses courantes au profit de :
- le transfert et/ou le partage de son savoir et de son savoir faire avec les ONG béninoises, les administrations locales et les services d'Etat ;
 - un rôle de catalyseur de l'échange et de la collaboration entre les différents acteurs ;
 - un rôle de catalyseur de l'actualisation des approches et des méthodes et la vulgarisation des leçons retenues auprès d'autres acteurs qui ne sont pas directement impliqués dans le projet.
- xxv. Trois domaines « connexes » méritent à être approfondis :
- l'approche en matière d'hygiène et d'assainissement : aujourd'hui, ces aspects sont peu maîtrisés par l'équipe de PROTOS-Bénin et par les ONG béninoises, et les activités y relatives se limitent trop à la mise en place de dispositifs pendant que l'attention pour l'ensemble du cycle eau – hygiène - assainissement n'est pas suffisamment accentuée, d'où un résultat limité sur le changement des connaissances et des comportements en la matière, et donc un impact peu optimal sur l'amélioration de la santé des populations concernées ;
 - l'approche en matière de renforcement de la position décisionnelle des femmes par rapport à celle des hommes : aujourd'hui, les activités de renforcement des capacités d'analyse et organisationnelles se limitent trop aux membres des comités, qui sont dans la réalité souvent les hommes ;
 - l'articulation avec les administrations locales, une fois que le processus de décentralisation sera plus avancé.

RAPPORT EXHAUSTIF

I- OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

1.1- Les objectifs

Objectif général

L'objectif général de cette capitalisation est d'analyser les actions menées et les résultats par rapport aux objectifs fixés.

Objectifs spécifiques

Il s'agit à travers cette étude et ce conformément aux termes de référence :

- 1) d'apprécier l'évolution du projet par rapport aux objectifs et résultats visés ; de même que la pertinence des actions,
- 2) de tirer les leçons de l'exécution du projet,
- 3) de faire des recommandations pour l'amélioration des interventions,
- 4) de contribuer à l'intégration de ces recommandations dans une stratégie d'intervention.

Un tableau récapitulatif des résultats attendus du projet et de la capitalisation est joint en annexe 1.

Pour arriver à cette fin de manière efficace, la méthodologie suivante a été appliquée.

1.2- La méthodologie

Les grands axes de la méthodologie se présentent comme suit :

- la recherche et l'analyse documentaires ;
- la conception des outils de recueil d'information ;
- la réalisation des travaux de terrain ;
- l'analyse des données recueillies ;
- la restitution des données recueillies ;
- la rédaction du rapport.

1.2.1- La recherche et l'analyse documentaire

Plusieurs documents relatifs au projet pilote ont été consultés. Ce travail de base a permis de prendre connaissance des informations disponibles, de les analyser afin d'en apprécier la pertinence. La lecture des documents existants a servi à faire l'état des lieux ou plus précisément le point des actions déjà menées dans le cadre du projet et déterminer la particularité de la présente capitalisation. En effet, la richesse des documents mis à la disposition des consultants témoigne de l'ampleur et de la pertinence des tâches accomplies de manière participative par le projet.

La liste des documents consultés est annexée au présent rapport.

1.2.2- Conception des outils de recueil d'information

Avant de concevoir les outils, il a été jugé utile de réfléchir sur la nature de la consultation et des informations recherchées.

La nature de la consultation

Il s'agit à travers cette capitalisation d'apprécier si les actions engagées dans ce projet pilote sont vraiment adaptées aux objectifs, si les objectifs sont opportuns, réalisables et réalisés, s'ils sont atteints et à quel prix. Il est donc question d'analyser le passé et d'orienter le futur. La capitalisation a un caractère essentiellement qualitatif.

Les informations recherchées

Les informations recherchées au titre de la présente étude telles que définies dans les termes de référence portent sur l'évolution du projet par rapport au cadre logique et aux aspects genre et environnement.

Elles sont axées sur :

- Les tâches assignées aux ONG nationales appuyées par PROTOS ;
- Le degré d'appropriation des ouvrages par les communautés ;
- Le renforcement des capacités des communautés pour l'exercice de leur nouveau rôle et le respect de leurs engagements dans la contractualisation ;
- L'appréciation des différents acteurs du projet ;
- La gestion communautaire ;
- L'implication des femmes ;

- Le degré d'assimilation de la notion de maîtrise d'ouvrage communautaire ;
- L'appréciation de la démarche du projet.

1.2.3- Le champ de l'enquête

a) Les localités

Sept (7) villages ont été visités suivant des critères de choix bien définis à savoir :

- le type d'ouvrage réalisé (eau et assainissement) ;
- la disponibilité ou non de la ressource eau (forage positif ou négatif) ;
- le degré de mobilisation de la communauté ;
- l'acceptation ou non du type d'ouvrage proposé après les études techniques ;
- au moins un ouvrage de chaque ONG-partenaire.

Les cas de figure ci-après se sont présentés aux consultants.

- 1 cas de refus de forage \Rightarrow maintien du puits (1^{er} choix)
- 1 cas d'ouvrage demandé effectivement réalisé : puits moderne (en chantier)
- 2 cas d'ouvrage refusé par une localité et dévié vers une autre : deux forages dont 1 artésien ; pour le village bénéficiaire, c'est le type d'ouvrage demandé qui a été réalisé ; notons que dans ces cas, l'animation et la réalisation des ouvrages ont été exécutées dans un délai très court ;
- 1 cas de latrines « hybrides » dénommées familiales qui en fait sont utilisées par plusieurs familles réunies ;
- 1 cas de latrines communautaires (réalisées dans le cadre d'un projet spécifique avec GROPERE, en dehors du financement FDBB) ;
- 2 cas de forage négatif.

La liste des villages consultés est annexée au rapport.

b) L'échantillonnage et le choix des individus et groupes à enquêter

Pour les besoins de l'évaluation, les catégories de répondants à enquêter ont été clairement définies dans les TDR. Il s'agit des communautés rurales ou

bénéficiaires, les ONG nationales impliquées dans le projet ainsi que certaines personnes ressources.

Pour constituer un échantillon de personnes à enquêter dans le village, la méthode de choix raisonné a été utilisée car elle permet lorsqu'on ne peut interroger qu'un échantillon restreint de choisir les unités les plus représentatives de l'ensemble d'une communauté. Ainsi dans le cadre de cette étude, le choix a été porté sur les comités de gestion là où ils existent et les membres sont présents, des personnes ressources bien ciblées et des membres de la communauté.

Au total tous les comités de gestion des villages visités ont été interviewés en dehors de Linnou qui n'en possède pas encore¹. Il y a eu des villages où la population s'est jointe aux membres du comité (cas de Sèdjè - Gléta et de Ouensohoué) pour répondre aux questions des consultants.

Les personnes ressources interviewées sont essentiellement les responsables du Service Régional de l'Hydraulique du Mono, le Co - responsable du PAMR – MONO, les cadres de PROTOS-Bénin et des représentants du Bureau d'Etudes et des entreprises engagés dans le projet.

Au niveau des ONG, compte tenu du temps très court pour l'évaluation, quatre ONG ont pu être visitées.

1.2.4- Les techniques d'enquête

La présente évaluation a été réalisée au moyen de trois techniques à savoir :

- L'entretien individuel pour enquêter auprès des personnes ressources que sont le C/SRH-Mono, le Co - responsable du PAMR etc ...
- Le focus groupe pour les groupes sociaux à savoir, les comités de gestion et d'autres membres de la communauté.
- L'atelier communautaire pour la mise en commun et la validation des informations recueillies.

1.2.5- Les supports d'enquête

Trois supports ont été élaborés :

- un guide d'entretien pour les personnes ressources ;
- un guide d'entretien à l'attention des ONG ;
- un guide d'animation pour les entretiens de groupe.

¹ Ayant refusé le type d'ouvrage proposé par les études techniques (forage), Linnou ne s'est pas montré ouvert pour poursuivre les actions d'animation.

Les grands axes de ces outils sont :

- pour les personnes ressources : l'appréciation de l'évolution du projet par rapport aux objectifs, l'implication des actions dans le contexte de la décentralisation, la professionnalisation des ONG, la maîtrise d'ouvrage par la population, le cadre de concertation, la gestion des ouvrages, la participation des femmes, l'impact du projet sur l'environnement, la pertinence des actions entreprises ;
- pour les ONG : la professionnalisation, l'organisation du travail, la maîtrise d'ouvrage par la communauté, l'appréciation du projet ;
- pour les communautés : le renforcement des capacités (responsabilisation, contractualisation, gestion de l'ouvrage), appréciation de l'évolution du projet par rapport aux objectifs.

1.2.6- La réalisation des travaux de terrain

Trois temps ont marqué les travaux de terrain

- une première séance de travail a eu lieu le 02 octobre 2000 au siège de PROTOS et a réuni les responsables du projet et les consultants. L'objet a porté sur la planification de la consultation.
- Une deuxième réunion tenue à Lokossa a servi à l'analyse des forces et faiblesses du projet par les ONG ;
- La troisième étape des travaux de terrain a porté sur les entretiens avec les personnes ressources, les ONG et les communautés.

1.2.7- Le traitement et l'analyse des données

L'analyse documentaire et les travaux de terrain ont fourni des informations dont le traitement a permis d'apprécier le Projet Pilote Eau et Assainissement dans toutes ses actions. Pour ce faire, une grille d'analyse a été établie et a pris en compte les grands axes du cadre logique. L'exploitation des données est essentiellement qualitative selon un plan de dépouillement préétabli. Ce travail a abouti à la rédaction du présent rapport.

1.2.8- L'atelier de restitution

Une table ronde a été organisée par les responsables du projet et a regroupé les ONG nationales, PROTOS, des acteurs externes, les responsables du SRH-MONO, les consultants pour l'analyse du projet et tirer les leçons. Les consultants ont restitué par la même occasion les grands points de leur travail pour échanges et enrichissement. Le rapport de cet atelier est disponible au niveau de PROTOS ainsi que la liste des participants.

1.2.9- La définition de la stratégie et l'adaptation du cadre logique

Les consultants ont également participé à la définition de la stratégie et à l'adaptation du cadre logique du projet. Il s'agit en fait de la détermination des éléments clefs pour la suite du projet.

Le rapport de cette réflexion est disponible au niveau de PROTOS.

1.2.10- Le calendrier de travail

La consultation s'est déroulée du 02 au 10 octobre 2000 suivant le calendrier qui figure en annexe.

1.2.11- L'équipe de consultation

Cette capitalisation a été réalisée par une équipe de deux consultants composée comme suit :

- Stef LAMBRECHT, ingénieur en construction, directeur de PROTOS ;
- Agnès ADJOU-MOUMOUNI, sociologue-antropologue, consultante nationale.

II.- PRESENTATION DES RESULTATS DE LA VISITE DU TERRAIN

Les tableaux récapitulatifs des informations recueillies sont annexés au rapport.

III.- ANALYSE DES RESULTATS

Cette analyse a pris en compte les résultats tels que présentés dans le cadre logique. Les grands axes de ces résultats seront passés en revue point par point au regard des observations faites sur le terrain, aux entretiens avec certains acteurs du projet et par rapport à la documentation mise à la disposition des consultants par les responsables du projet.

3.1- Résultat 1 : les capacités sectorielles des ONG sont renforcées

L'équipe de consultants à travers le renforcement des capacités des ONG s'est interrogée sur leur professionnalisation ; le souci qui a guidé ce choix est qu'il faut un minimum de structuration pour l'acquisition des connaissances en vue du renforcement des capacités. La rubrique professionnalisation des ONG comporte donc les éléments ci-après : la gestion du personnel par l'ONG, la gestion financière et administrative, l'organisation du travail qui est axé sur les capacités des ONG pour l'intermédiation sociale et l'accompagnement des communautés ainsi que leurs performances dans le secteur.

3.1.1- La gestion du personnel au sein des ONG

Il a été constaté au niveau des ONG visitées, l'existence d'un contrat liant la structure et le personnel. Chaque agent dispose d'un cahier de charges définissant ses attributions et est affilié à l'office béninois de sécurité sociale. La grille des salaires dépend de chaque programme. Le salaire net minimum d'un animateur est de 50.000 francs. En général, l'ambiance de travail est bonne et quelques motivations se font pour inciter au travail. La plupart des ONG ont des chargés de programmes et la répartition des tâches se fait sur la base des critères qui sont : la maîtrise de la langue du milieu, le groupe cible concerné et la compétence de l'animateur c'est à dire la disposition de l'animateur à transmettre le savoir. Ces mêmes éléments sont pris en compte pour le recrutement ; aucun niveau d'instruction n'est exigé de façon formelle. Il faut signaler aussi que les ONG n'ont fait mention d'aucune tension interne en leur sein.

Un élément important à relever est la double fonction du coordonnateur de l'ONG qui est en même temps coordonnateur du volet eau et assainissement. Il est vrai qu'il est à 20% sur le projet, mais cette situation constitue une dispersion d'énergie et il est difficile d'avoir le coordonnateur pour des réunions de grande importance qui n'auraient pas été suffisamment planifiées à temps. Dans le même ordre d'idées, le coordonnateur étant partout à la fois, il lui est difficile d'être sur le terrain et de s'impliquer convenablement dans les activités du PPEA. Finalement, il faut noter que le projet a investi beaucoup de temps et d'énergie dans la formation des 6 coordonnateurs concernés, pendant que le temps que chaque coordonnateur peut s'investir dans le projet ou dans le secteur eau et assainissement en général reste très limité. La « rentabilité » de cette formation peut alors être remise en question.

3.1.2- *La gestion financière et administrative des ONG*

Les ONG visitées disposent d'un comptable et d'un(e) caissier(e). Les ONG subissent des audits et des évaluations périodiques sur les plans administratif et financier qui conduisent parfois à des réorganisations quand cela s'avère nécessaire. Les ONG tiennent des réunions par quinzaine pour faire le point de leurs activités.

3.1.3- *L'organisation du travail des ONG*

Cette rubrique comporte l'intermédiation sociale et l'accompagnement des communautés.

3.1.3.1- L'intermédiation sociale

Les ONG ont bien compris leur rôle dans les relations de la communauté avec d'autres acteurs du projet et l'appui à la négociation qui est un des piliers du projet. En effet, la responsabilité de la communauté est bien perçue par les ONG qui respectent les étapes du projet et de l'intermédiation sociale. Les compétences à donner aux communautés sont également connues des ONG. Les procédures d'identification des besoins ont été clairement définies par les ONG. Des propos recueillis, il ressort que l'expression de la demande se fait de deux manières :

- 1- le village ressent le besoin et écrit à l'ONG ;
- 2- l'ONG constate le besoin et suscite la demande.

L'approche utilisée est participative et basée sur des séances d'animation autour des thèmes précis axés sur l'évolution du projet.

3.1.3.2- L'accompagnement des communautés

Des formations assez bien planifiées sont données à la communauté pour lui permettre de jouer pleinement son rôle. Elles sont assurées par les ONG. Celles déjà reçues ont porté sur la maîtrise d'ouvrage, l'explication des contrats, quelques informations sur le choix des bureaux d'études et des entreprises. A cela, il faut ajouter les procédures d'appels d'offres et de dépouillement, le rôle du comité de gestion et de ses membres. La plupart des ONG ont également fait une sensibilisation sur l'importance de l'eau et la responsabilisation de la communauté par rapport à la décentralisation. Il faut observer que pour accomplir cette mission les ONG utilisent des fiches d'animation sur des thèmes bien précis et organisent des visites de terrain pour favoriser les échanges d'expériences entre structures de gestion. Dans l'ensemble, le rôle d'assistance - appui pour les négociations et de conseil pour l'application des connaissances reçues a été bien perçu et joué par les ONG.

3.1.4- La maîtrise d'ouvrage par la communauté

En général, les communautés connaissent la démarche du projet . Les contrats leur ont été expliqués par les intermédiaires sociaux. Il en est de même des divers intervenants du projet et leur rôle. Ils ne sont pas impliqués dans le choix des bureaux d'études et entreprises, mais fournissent des tâcherons. Autres éléments importants non négligeables c'est la connaissance des communautés de leurs engagements et le respect de leurs obligations. Elles connaissent aussi celles des entreprises et bureaux d'études et s'organisent pour le suivi de l'exécution de ces engagements quand bien même il n'existe pas d'indicateurs de suivi clairement définis mis à leur disposition. Par ailleurs, divers documents sont déposés au niveau de la communauté dans le cadre des actions des ONG auprès de celle-ci ; il s'agit entre autres des exemplaires des contrats ONG-communauté, communauté-entreprise, rapport de l'étude du milieu, procès verbal de réunion de chantier, l'acte de donation de terrain.

3.1.5- La performance des ONG

Les ONG ont reçu les formations requises pour leur mission ainsi que les moyens et outils nécessaires tels que définis dans le contrat qui les lie à PROTOS. Le processus d'animation semble assez bien maîtrisé par les ONG visitées. Les techniques d'identification et de hiérarchisation des besoins clairs au niveau des ONG ne semblent pas du tout comprises par les communautés. **Un grand effort reste à faire dans la transmission du savoir et du savoir faire par les ONG aux communautés.**

Il faut aussi mentionner que les coordinateurs et animateurs des ONG sont pour la plupart du temps sur plusieurs programmes à la fois ; ce qui les

empêche de mieux se concentrer sur l'action et parfois même entraîne une dispersion d'énergie si les tâches ne sont pas bien réparties.

3.1.6- Difficultés rencontrées par les ONG dans l'exécution de leurs tâches

Les ONG ont reconnu que la démarche du projet est nouvelle et requiert une lenteur dans l'assimilation par la communauté. Les difficultés majeures relevées dans leurs propos ont trait à l'analphabétisme qui entraîne la non consignation des données, des connaissances reçues, à la non disponibilité totale des communautés qui occasionne des retards énormes pour les réunions et aux besoins économiques (les revenus bas) liés à des situations conjoncturelles qui freinent la mise à disposition de la participation financière à l'investissement initial.

3.2- Résultat 2 : le cadre de concertation et d'échange entre ONG puis entre ONG et service d'Etat (et autres structures) est renforcé

Le PPEA a été reconnu par toutes les personnes rencontrées comme le projet ayant servi de porte d'entrée à la concertation entre les intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement dans le Mono et le Couffo. Il a été noté une bonne communication entre PROTOS et le SRH. Une stratégie de concertation entre les intervenants a été adoptée. Le cadre de concertation est créé et est fonctionnel. Un cadre de référence est en cours de finalisation. PROTOS se présente donc comme un bon exemple de coopération ETAT-ONG. Dans le même cadre, les ONG travaillant avec PROTOS se retrouvent pour la planification des activités et les échanges. Dans le même temps, il faut remarquer que la communication et les échanges d'informations sont plus spontanés et aisés entre animateurs de différentes ONG qu'entre les coordonnateurs. Ceci est un problème de mentalités qui mérite d'être revu pour la prospérité des ONG.

3.3- Résultat 3 : la population gère bien ses ouvrages Résultat 4 : les communautés connaissent leurs rôles et obligations par rapport aux ouvrages d'eau et d'assainissement dans le processus de décentralisation

Pour une meilleure appréciation des contours des résultats 3 et 4 nous les avons regroupé sous la rubrique « renforcement des capacités des communautés ». Les grands points considérés sont : étude du milieu (connaissance des techniques d'identification des besoins), la responsabilisation de la communauté, la contractualisation, la constitution, le fonctionnement et la formation du comité de gestion ; l'ouvrage, son fonctionnement, sa gestion, son entretien et sa maintenance. Ces différents

points ont été passés en revue pour voir le progrès réalisé par la communauté dans le cadre de ce projet.

3.3.1- *L'étude du milieu : connaissance de techniques d'identification des besoins par la communauté*

Aucune technique d'identification et de priorisation des besoins n'a transparu dans les propos des comités de gestion et des populations rencontrées. Les éléments marquant la nécessité de la satisfaction du besoin d'eau et d'assainissement sont selon les localités : les problèmes de santé, l'existence de maladies (ver de Guinée), le tarissement des puits en saison sèche, les informations à la radio et les centres de santé faisant état de la nécessité de se doter d'un point d'eau potable, les longues distances, le manque d'eau en général.

3.3.2- *La responsabilisation de la communauté*

La plupart des villages visités ont formulé une demande d'eau transmise soit au service régional de l'hydraulique, soit à l'ONG intervenant dans la localité. Un choix d'ouvrage a été fait mais pas en toute connaissance de cause dans la mesure où toutes les informations techniques nécessaires n'ont pas été mises à la disposition des communautés avant le choix de l'ouvrage.

Les raisons fondamentales qui ont motivé le choix d'un type d'ouvrage sont : l'usage par les ancêtres, l'expérience, la sécurité, la potabilité de l'eau et la défaillance des pompes à motricité humaine. Il est important de faire observer le fait que la communauté ait perçu elle-même le besoin, a formulé une demande et a mis en place une participation financière. La volonté y a donc été manifeste. C'est un pas dans la responsabilisation de la communauté.

L'équipe de consultants a même rencontré une communauté qui a été ferme dans son choix malgré les résultats des études techniques. Cependant, il a été noté dans les informations fournies par les communautés que l'identification du type d'ouvrage et de l'emplacement a été faite par le technicien pour le premier et le contrôleur pour le second. Dans l'ensemble, les communautés ont marqué une volonté manifeste de se prendre en charge pour assumer leur responsabilité (cas des villages AGNAVO et MASSE). Ceci s'est traduit par un suivi attentif des différentes étapes du projet. Mais, il a été noté souvent une lenteur dans la mise en place de la participation financière.

3.3.3- *La contractualisation*

La plupart des communautés interviewées connaissent plus ou moins les acteurs du projet. Il en est de même pour les points importants des contrats et leurs obligations par rapport aux clauses. Elles les ont exécutées selon leurs capacités et leur degré de maturité. Le coût de l'ouvrage choisi et la

participation financière sont également maîtrisées par ces dernières. Mais il faut déplorer la non participation des structures de gestion des points d'eau à la recherche des bureaux d'étude et des entreprises ainsi que la non maîtrise des relations entre les acteurs (exemple PROTOS-ONG) et les rôles et responsabilités de chacun. Les procédures de réception des ouvrages d'eau sont aussi ignorées par les communautés. Dans certaines localités, les procédures de choix des bureaux d'étude et des entreprises ont été expliquées par les ONG et comprises des communautés (Ex : Agnavo). Gonfiocomè connaît quant à lui tout le circuit du financement des latrines.

3.3.4- La constitution, le fonctionnement et la formation des Comités de Gestion

En dehors de Linnou qui ne possède pas encore de structure de gestion, tous les autres villages visités ont des structures de gestion fonctionnelles. Le cas le plus frappant est celui de Gonfiocomè fort de 15 membres et qui prend son rôle très au sérieux. La plupart des comités de gestion ont été formés à leur rôle, à la maîtrise d'ouvrage, à l'explication du contrat. Ils ont été informés du processus d'appel d'offre et sensibilisés sur l'importance de l'eau et leur responsabilisation dans le cadre de la décentralisation. Ils n'ont pas encore de règlement intérieur ni de statut. Leur effectif varie de 5 à 15 personnes dont 2 à 4 femmes occupant les postes ci-après : présidence, responsable à l'hygiène, trésorière, conseillère.

Aucun comité n'est encore formé à la gestion des ouvrages et ne détient aucun outil de travail en dehors des documents tels que les rapports d'étude de milieu, les exemplaires de contrats, les documents sur leurs rôles mis à leur disposition.

3.3.5- La gestion des ouvrages

En dehors du forage artésien de Sèdjè-gléta et des latrines communautaires de Massè qui sont déjà en exploitation, les autres ouvrages ne sont pas encore fonctionnels (beaucoup d'ouvrages sont encore en chantier). Les formations étant planifiées par rapport à l'évolution du projet, celles relatives à la gestion et à la maintenance ne sont pas encore déroulées. Il n'est donc pas possible d'apprécier la gestion communautaire à cette étape du projet.

3.4- L'appréciation de l'évolution du projet par rapport aux objectifs et résultats visés

L'évolution du projet est appréciée à travers les éléments ci-après :

- les travaux réalisés par les ONG : études de milieu, l'intermédiation sociale et l'accompagnement des communautés ;

- le degré d'appropriation des ouvrages par les communautés à travers la contractualisation, les rôles et obligations des parties signataires (bureaux d'études, entreprises) ; la gestion de l'ouvrage ;
- le degré d'assimilation de la maîtrise d'ouvrage ;
- la démarche du projet pilote d'eau et d'assainissement (PPEA)- aspects positifs, aspects négatifs.

3.4.1- Des travaux réalisés par les ONG

D'une manière générale, les ONG ont reçu la formation ainsi que les moyens et outils nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont assignées. Mais il faut déplorer le manque de transfert de compétence. En effet, les ONG ne semblent pas avoir pris en compte le fait qu'elles sont dans l'andragogie et qu'il faut partir de ce que l'adulte connaît pour ajouter de nouvelles connaissances. Les structures de gestion n'ont pas retenu grand' chose des critères d'identification et de hiérarchisation des besoins. Mais dans l'ensemble, les ONG ont joué leur rôle dans la mesure de leur capacité et dans les délais prescrits par le PPEA. Il faut donner du temps aux communautés pour l'assimilation des connaissances qui leur ont été données.

3.4.2- Du degré d'appropriation des ouvrages par les communautés à travers la contractualisation, les rôles et obligations des parties signataires, la gestion de l'ouvrage

Ce sont les comités de gestion mandatés par les communautés qui ont joué le rôle primordial de responsabilisation de ces dernières.

Ils ont assumé la responsabilité qui leur revient dans la mise en œuvre du projet à savoir : l'organisation des communautés pour le choix d'un type d'ouvrage, la mise en place de la participation financière, le respect des engagements contractuels. Mais les dispositions à prendre pour assurer l'entretien et le renouvellement de l'ouvrage ne sont pas connues. Ils évoquent vaguement les éléments relatifs à la gestion des ouvrages. Dès que la formation sera assurée, ce problème sera résolu.

Il faut également signaler que les grands axes des contrats sont compris et exécutés par ces structures de gestion. Mais le problème fondamental est la complexité des termes des contrats pour leur niveau de connaissance (le texte n'est pas digeste donc trop académique pour une communauté qui est en apprentissage).

3.4.3- Du degré d'assimilation de la maîtrise d'ouvrage

On note de la part des structures de gestion, la volonté manifeste de jouer le rôle de maître d'ouvrage. Ceci se manifeste par l'enthousiasme vis à vis du projet et le suivi des obligations des uns et des autres. Mais ce rôle n'est pas encore bien cerné par ces structures de gestion. Elles n'en maîtrisent pas tous les contours et ne sont même pas outillées pour cela. En effet, la majorité des membres n'est pas instruite ; très peu de documents sont mis à leur disposition pour suivre dans les normes ce qui se fait par les acteurs du projet. Elles n'ont pas tous les éléments d'appréciation pour réagir face à des situations données. Elles n'ont pas pu participer à la sélection de leurs bureaux d'études, de leurs entreprises. La durée de l'animation trop courte dans certaines localités (Agnavo et Sèdjè - Gléta) ne leur a pas permis de bien cerner tous les contours de leurs responsabilités ; de plus, la relation entre les acteurs n'est pas toujours claire à leur niveau. Cependant, les jalons sont mis pour la négociation, le PPEA devra s'atteler à poursuivre le renforcement des capacités des structures de gestion.

3.4.4- De la démarche du projet pilote d'eau et d'assainissement

Le démarche du projet s'inscrit bien dans la nouvelle vision du secteur de l'eau et de l'assainissement axée sur la décentralisation du processus de prise de décision et sur une responsabilisation plus accrue des communautés rurales. L'implication des communautés dans l'investissement, la gestion et l'exploitation des ouvrages a été nettement démontrée dans le projet. La formalisation des relations entre acteurs et des rôles et obligations des uns et des autres par la contractualisation est un élément positif très louable pour le projet. C'est vrai, la mise en œuvre est encore à l'étape d'apprentissage, mais c'est un exercice pertinent qu'il est nécessaire de poursuivre dans le sens de son amélioration.

3.4.5- De la participation des femmes

L'un des objectifs du PPEA est la participation des femmes. A l'étape actuelle, il est difficile d'évaluer le degré d'implication des femmes (9 mois d'exécution, c'est trop court pour changer les comportements de manière notable). Certes, elles sont présentes dans les structures de gestion, quelques unes occupent des postes de trésorières et de commissaires au compte mais leur nombre par rapport à celui des hommes autorise des doutes sur leur poids dans les grandes décisions quand on connaît l'organisation sociale dans les communautés rurales au Bénin. A l'allure où évoluent les choses, les hommes risquent de bénéficier beaucoup plus du renforcement des capacités que les femmes ; car ils sont plus nombreux dans les structures de gestion à bénéficier des formations que les femmes. Un grand effort reste à faire dans ce domaine.

3.4.6- De l'impact du projet sur l'environnement

C'est aussi un élément inscrit au programme par le PPEA, mais il ne peut être mesuré à ce niveau d'évolution du projet. Les ouvrages ne sont pas encore mis en exploitation. Les formations sur l'entretien, l'hygiène ne se sont pas encore déroulées mais, les consultants pensent qu'il faut mettre un accent particulier sur cet aspect du projet et prendre les dispositions nécessaires pour sa réussite parce que la salubrité, l'assainissement font défaut dans beaucoup de villages visités.

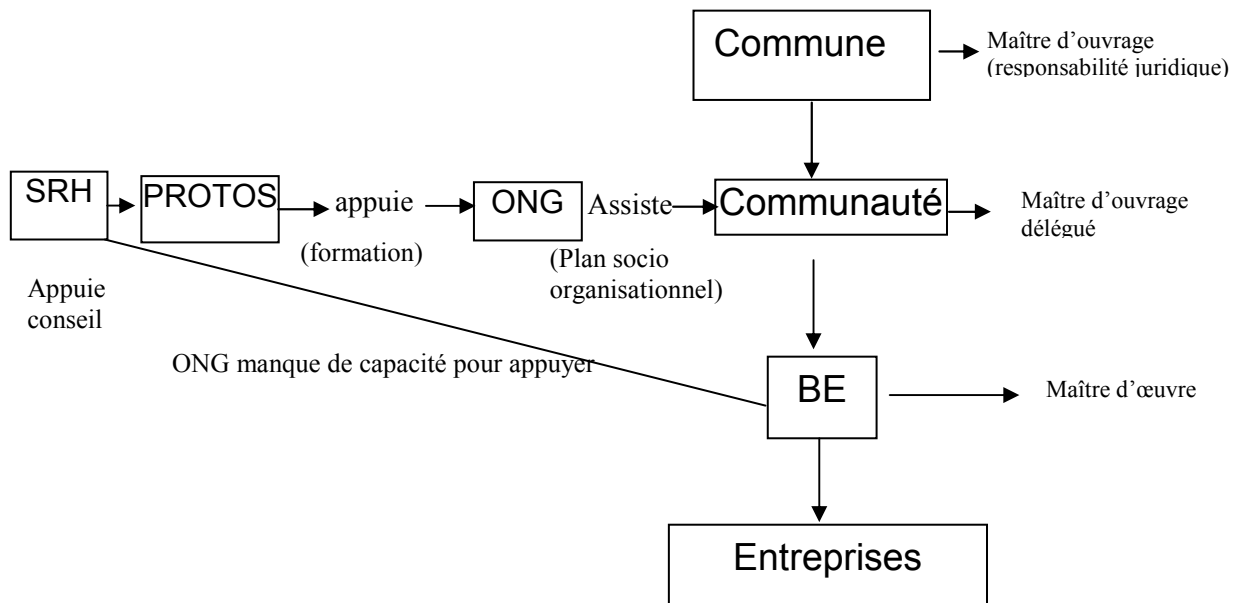
3.5- Le plan institutionnel

Les consultants ont observé un décalage entre la philosophie de départ du projet et la réalité sur le terrain.

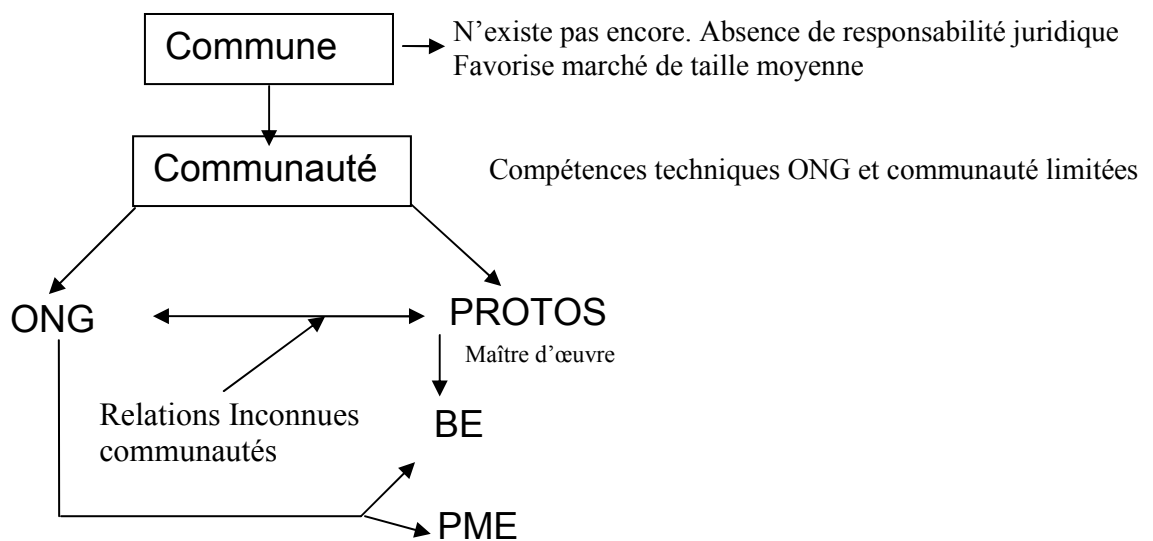
Les deux schémas se présentent comme suit :

PHILOSOPHIE DE DEPART DU PPEA

Liens entre les différents acteurs



REALITE



Facteurs de blocage pour la mise en œuvre de la philosophie de base :

Ils sont de trois ordres :

- Non spécialisation des ONG (manque d'expérience – manque de compétences techniques – temps d'accompagnement nécessaire long)
- Absence de cautionnement juridique et moral au niveau des communautés ; les BE et PME veulent une garantie.
- Emiettement de marché est contraire aux intérêts des BE – PME.

Solutions envisageables

- Un nombre limité d'ONG béninoises pourrait se spécialiser dans le secteur en vue de jouer le rôle d'intermédiation sociale et technique et d'accompagner les communautés dans leurs choix techniques et dans leurs relations avec les acteurs techniques. Ceci suppose un minimum de compétences techniques et d'expérience en matière de contractualisation. Le marché n'est pas suffisamment important pour que les différentes ONG puissent toutes s'engager sur cette piste de spécialisation en matière d'eau et d'assainissement. Une autre solution envisageable est que les différentes ONG créent un consortium avec une cellule technique commune qui s'occuperait alors de l'intermédiation technique, pour le compte et de façon complémentaire au rôle d'intermédiation sociale des ONG impliquées.
- Regroupement des communautés pour choisir BE – PME de sorte à ce que les marchés deviennent suffisamment importants pour intéresser le secteur privé.
- Associer les autorités communales aux différentes démarches contractuelles. Cette étape doit être préparée maintenant, même si les élections communales n'ont pas encore eu lieu : associer les sous-préfets à la démarche, préparer des propositions de convention pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage par les communes aux communautés, réfléchir et s'échanger sur le rôle des futures communes dans les différentes étapes de la contractualisation...
- Campagne ciblée par région.

IV.- LES ACQUIS ET LES DEFIS DU PPEA

Résultats attendus	Acquis	Echecs (faiblesses)	Opportunités (Potentialités)	Menaces (obstacles)	Observations
	Succès / Forces				
R1 : Capacités sectorielles des ONG renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - Les ONG sont formées à la démarche du projet et l'appliquent sur le terrain - Les ONG ont acquis et / ou amélioré leurs connaissances - Les ONG sont mieux structurées - Les thèmes de formation des ONG sont pertinents - Les normes et procédures en matière de gestion des ressources humaines, financières et administratives sont assez bien respectées par les ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'implication des coordonnateurs dans le programme est limitée. - Beaucoup d'activités sont exécutées en trop peu de temps ; ceci implique des difficultés d'assimilation par la communauté. - La vision des ONG par rapport à leur rôle dans le secteur a peu évolué - la compréhension des ONG des concepts maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre est limitée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon ancrage des ONG dans les localités 	<ul style="list-style-type: none"> - Seul un animateur par ONG connaît bien le PPEA (pas d'échange au sein des ONG sur le PPEA) - Volonté des ONG de se spécialiser est limitée 	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir la manière d'accompagner les villageois pour opérer le transfert de compétences envers les communautés
R2 Le cadre de concertation et d'échange	<ul style="list-style-type: none"> - La communication PROTOS – SRH est bonne 		<ul style="list-style-type: none"> - Cadre référentiel est en cours d'élaboration 		

ONG – ONG ONG – Services D’Etat et autres structures est renforcée	<ul style="list-style-type: none">- Une stratégie de concertation est adoptée- Un cadre de concertation est créé et fonctionnel- Le PPEA a permis de créer un bon cadre de collaboration entre Service d’Etat et ONG				
---	--	--	--	--	--

Résultats attendus	Acquis	Echecs (faiblesses)	Opportunités (Potentialités)	Menaces (obstacles)	Observations
	Succès / Forces				
<p>R3 et R4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les populations gèrent bien leurs ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> - Les communautés connaissent les différentes étapes de la mise en place d'un projet type d'eau et d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Les communautés ne comprennent pas les relations PROTOS / BE PROTOS / ONG 		<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités d'analyse et de négociation est trop axée sur les hommes. - les relations sont complexes entre communautés et entreprises de forages (le temps d'intervention des entreprises de forages est trop court pour favoriser la connaissance mutuelle). 	
<ul style="list-style-type: none"> - Les communautés connaissent leurs rôles et obligations par rapport aux ouvrages d'eau et d'assainissement dans le processus de décentralisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Les éléments essentiels du contrat d'entreprise sont connus par la communauté - Le processus de mise en place des comités est performant. - Les membres des comités de gestion connaissent leurs rôles 	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents contractuels ne sont pas appropriés pour le village (du point de vue densité, langue par rapport à son niveau) - Les communautés ne sont pas impliquées dans l'engagement des acteurs techniques - La compréhension des communautés des concepts : maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre est limitée 		<ul style="list-style-type: none"> - Le montage organisationnel ne permet pas à la communauté de pleinement cerner toutes les attributions de maître d'ouvrage délégué. - La communauté manque de maturité et de compétences dans la négociation. 	<ul style="list-style-type: none"> - La démarche du projet n'est pas entièrement partagée par les entreprises (cas de la responsabilisation de la communauté).
<p>PPEA dans son ensemble</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le PPEA prépare la communauté à la décentralisation - La communauté s'habitue à la négociation 	<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie en matière d'hygiène et d'assainissement est peu définie - Utilisation des ressources (1 animateur pour un seul village) est peu optimale 	<ul style="list-style-type: none"> - Le montage institutionnel est conforme à la décentralisation 		

	<ul style="list-style-type: none">- Précipitation dans la réalisation des ouvrages dans certaines localités.- La participation financière des communautés n'est pas disponible avant la réalisation de l'ouvrage.			
--	--	--	--	--

V.- DIFFICULTES

Plusieurs problèmes susceptibles de constituer des entraves au bon déroulement du projet ont été identifiés par les consultants. Ils se présentent comme suit :

a) Par rapport aux bénéficiaires :

- l'analphabétisme : il ralentit l'assimilation par les populations des informations transmises par les ONG. De plus, elles ne sont pas assez outillées pour répondre aux exigences de la décentralisation et jouer leur rôle ;
- le bénévolat : les tâches assignées aux membres des comités de gestion sont absorbantes et contraignantes et la motivation ne suit pas toujours ;
- un certain esprit conservateur dans les villages, souvent isolés des services modernes et déçus par de mauvaises expériences ou promesses d'autres projets ;
- la disponibilité limitée des communautés lors de la mobilisation sociale. Préoccupées par les travaux champêtres, elles n'arrivent pas à respecter les rendez-vous ;
- les limites des communautés sur le plan financier. La volonté de payer n'est pas concrétisée par la capacité de payer : cet état de choses freine la mise en place de la participation financière qui se présente comme un indicateur pour l'appropriation de l'ouvrage.

b) Par rapport aux ONG

La non spécialisation des ONG :

Les ONG embrassent plusieurs activités à la fois et sont dans plusieurs programmes. Les consultants n'ont pas senti chez elles une volonté de se professionnaliser. C'est une question de choix et de mentalité. Tant qu'elles n'opteront pas pour la spécialisation, elles feront des actions éclairées qui ne subsisteront pas au temps. La culture des ONG, leur philosophie est un handicap à la mobilisation sociale (les mêmes ONG font tout à la fois, dans les mêmes communautés). Elles doivent s'approprier le secteur pour évoluer. Il ne faut pas perdre de vue que l'objectif du projet est la professionnalisation des ONG. Après un an d'exercice, c'est trop tôt de dire que cet objectif n'est pas atteint. Il faut revoir la stratégie pour ne pas s'écarter de ce but.

c) Par rapport à la démarche du projet

La position de PROTOS-Bénin qui veut s'investir dans le renforcement des ONG béninoises à travers leur professionnalisation et leur responsabilisation dans la gestion des programmes (co-)financés par PROTOS, mais qui est encore trop perçue comme une agence de financement qui utilise les ONG pour la mise en œuvre de ses propres objectifs et projets.

Après seulement un an et demi d'engagement dans le secteur, PROTOS-Bénin accuse d'ailleurs encore quelques marges de progrès pour jouer de façon performante son rôle de catalyseur d'approches innovatrices pour le secteur :

- la vision et les compétences en matière d'hygiène et d'assainissement sont encore limitées ;
- la politique par rapport à l'articulation entre les acteurs de la Société Civile (communautés, ONG...) et ceux du circuit étatique (administrations locales et services techniques déconcentrés) n'est pas encore suffisamment développée.

VI.- LES LEÇONS RETENUES

Leçon 1 :

Les communautés dans les villages où les besoins en matière d'eau et de dispositifs d'assainissement se font sentir de façon aiguë, sont partie requérante pour leur implication plus poussée comme maître d'ouvrage des installations et de leur processus de mis en place.

Constats

Dans le montage organisationnel actuel du PPEA, les communautés expriment leur demande, sont associées au choix définitif de l'option technique (même que leur responsabilité se limite le plus souvent à avaler ou à refuser l'option technique proposée par le bureau d'études), forment un Comité de Gestion, signent le contrat avec les entreprises, fournissent une partie du coût d'investissement et de la main-d'œuvre non-spécialisée et donnent leur aval pour les paiements.

La totalité des communautés visitées assume ces responsabilités (avec parfois une réserve pour la contribution financière). Elles connaissent les points importants des contrats, le coût de l'ouvrage, les mécanismes de financement. Les formations données par les ONG sont assez bien assimilées. Certains Comités se sont engagées davantage : enquête auprès des entreprises proposées par le BE, participation active aux réunions de chantier entre BE et entreprise, contrôle de certains aspects de la mise en œuvre de l'ouvrage (p.ex. qualité de sable ou de gravier)...

La plupart des Comités visités expriment leur souhait d'être associés davantage à tout le processus : ils veulent mieux comprendre les relations entre PROTOS-ONG-BE-entreprises ; ils veulent connaître les démarches et leur rôle dans la réception des ouvrages...

Conséquences

Comme le projet vise en premier lieu de renforcer les capacités organisationnelles des communautés, il est impératif que ces Comités puissent s'approprier le plus possible de tout le processus. Les mesures suivantes peuvent être envisagées :

- associer des représentants des Comités au choix des BE ;
- organiser des visites d'échange entre Comités ;
- rendre les documents contractuels plus accessibles aux villageois.

D'autre part, il sera nécessaire de bien cerner les limites de la responsabilité des Comités (et des communautés), d'une part par rapport aux communes (qui sont les maîtres d'ouvrages des installations) et d'autre part par rapport au contexte technique et économique, où toutes les options souhaitées par la population ne sont pas toujours pertinentes.

Leçon 2 :

Les ONG béninoises sont bien implantées dans les villages et, souvent, elles maîtrisent le processus et les techniques d'animation. Toutefois, si les ONG veulent jouer leur rôle d'intermédiation sociale dans le secteur d'approvisionnement en eau et d'assainissement, il est impératif qu'elles se spécialisent davantage et qu'elles maîtrisent un minimum des aspects techniques pour accompagner les villageois dans les choix techniques à faire et dans leur relation avec les acteurs techniques (bureaux d'études, entreprises, service technique d'Etat).

Constats

Les relations entre les ONG béninoises et les communautés visitées sont très bonnes. Souvent, les ONG y sont déjà actives dans le cadre d'autres projets. Les animateurs des ONG sont perçus comme des personnes engagées qui veulent vraiment aider les villageois pour leur propre développement. La communauté a souvent une grande confiance à l'ONG.

D'autre part, aucun cadre des ONG impliquées ne maîtrise un minimum des aspects techniques pour accompagner les villageois dans le choix de l'ouvrage optimal. Ils n'ont également pas l'expérience nécessaire pour jouer un rôle constructif dans la démarche de contractualisation avec les BE et entreprises (on a noté une ONG qui a voulu monter la communauté contre l'entreprise pour cause d'un forage négatif, ce qui est assez fréquent dans la zone vue le contexte hydrogéologique complexe).

Conséquences

La communauté reste alors esseulée dans les débats entre les différents acteurs techniques (BE, entreprise, SRH, cellule technique de PROTOS-Bénin) : certains ouvrages sont refusés parce que la communauté reste persuadée qu'il y a d'alternatives techniques ; la communauté n'a aucune relation avec le BE qui devrait, dans la logique de la maîtrise d'ouvrage, travailler pour son compte ; la communauté exige de l'entreprise (ou de PROTOS) des travaux inutiles ou inappropriés...

Les ONG béninoises pourraient bien jouer ce rôle d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage, à condition qu'elles deviennent un interlocuteur valable envers les acteurs techniques, sans évidemment se substituer au rôle d'exécutant technique qui reste réservé aux BE et entreprises. Une spécialisation sectorielle et l'engagement d'un cadre suffisamment chevronné dans les aspects techniques et contractuels seront nécessaires.

Leçon 3 :

A moyen terme, une évolution dans les esprits et une restructuration du monde des ONG béninoises semble nécessaire pour garantir un niveau acceptable de professionnalisme dans ce secteur suffisamment complexe.

Constats

Plusieurs ONG du Mono sont aujourd'hui engagées dans le secteur d'eau et d'assainissement : 6 dans le PPEA, 3 dans le programme HEPS (dont deux qui sont également engagées dans le PPEA), une autre est encore associée au programme PADEAR, un nombre inconnu d'ONG réalise encore d'activités sporadiques d'eau et d'assainissement dans le cadre des microprojets. Certaines d'entre elles disposent même d'une cellule Hygiène et Assainissement (une conditionnalité du programme HEPS), mais aucune d'elles ne semble disposer d'une politique sectorielle valable ou d'un personnel compétent dans le secteur. Leurs interventions se limitent alors à l'exécution d'un programme d'animation et de formation qui est développé par le bailleur (ou par un autre acteur).

Pour la totalité des ONG, le secteur eau et assainissement n'est qu'une partie de la gamme des activités et les cadres qui y sont engagés, doivent aussi s'impliquer dans d'autres domaines.

Conséquences

Les conséquences néfastes de cette politique « toutiste » sont évidentes :

- une très grande dispersion des forces au sein de chaque ONG qui doit s'investir dans les différents secteurs ;
- avec comme conséquence une maîtrise très limitée de chacun des secteurs ;
- et un impact très limité des différentes formations et réflexions menées.

Deux solutions peuvent être envisagées :

- un remembrement des ONG où l'on essaye de se partager le travail dans la complémentarité (sectorielle et/ou géographique) et qui permet de se spécialiser ;
- la « sélection naturelle » où les plus performantes arrivent à s'épanouir et se spécialiser au détriment des moins performantes qui disparaissent.

Leçon 4 :

La problématique de l'eau potable reste un besoin, perçu comme prioritaire dans les villages, et facteur de mobilisation qui permet de déclencher une réflexion et une organisation au sein des communautés. La plupart des ONG arrive à valoriser cette opportunité et est reconnue par les villageois comme un facilitateur et conseiller dans cette réflexion et mobilisation. Toutefois, la transmission du savoir et du savoir faire par les ONG aux communautés n'est que partielle. Des efforts complémentaires doivent être envisagés :

- en vue de renforcer les capacités de négociation des communautés et d'infléchir leur attitude encore trop attentiste vers une dynamique pro-active ;
- auprès des ONG, en terme de capacités pour transmettre leur savoir, et, en terme de mentalité pour transmettre davantage de responsabilités aux communautés.

Constats

La réflexion et l'organisation autour du problème de l'eau sont un facteur mobilisateur dans le village : souvent se sont les jeunes qui s'engagent dans les Comités, pendant que les sages du village cautionnent ouvertement leur action ; les responsables essaient de bien documenter le processus (comptes rendus des réunions, une archive embryonnaire des documents contractuels et financiers) ; la confiance qui est donnée au Comité ; l'ouverture de compte bancaire...

L'investissement, en terme de temps, est très important pour les membres des Comités qui veulent assumer leur rôle de maître d'ouvrage (délégué). Dans les limites de leur temps disponible (ce qui est surtout un problème pour les femmes), ils semblent prêts à cet investissement.

D'autre part, on constate que les résultats en terme de renforcement des capacités des communautés se limitent aux capacités internes d'organisation (la façon dont la communauté s'organise entre elle), sans que la relation de la communauté avec l'extérieur s'améliore nécessairement : les interactions entre communauté et acteurs externes (PROTOS, SRH, BE, entreprise) restent limitées ; il y a peu d'échange entre différentes communautés engagées dans le même processus ; la communauté n'est pas appelée à tirer les leçons de cette expérience en vue de sa réplique...

Conséquences

Il est à craindre que le projet, à lui seul, ne permettra pas à la communauté de sortir de son isolement et de valoriser le processus parcouru comme une étape importante envers un développement auto-géré.

Les éléments clés qui pourraient contribuer à ça semblent :

- associer les communautés aux actions et décisions qui dépassent le niveau de leur village : échange, implication dans le choix et les procédures d'engagement des acteurs techniques ;
- capitaliser davantage les différentes étapes dans le village en vue de permettre à certaines personnes de la communauté de s'approprier de la méthodologie (analyse et hiérarchisation des problèmes ; procédures d'engagement d'acteurs techniques...);
- une volonté manifeste de la part des ONG pour transférer les connaissances et les responsabilités, couplée à un montage organisationnel qui permet de programmer ce transfert selon le rythme des villages (et non pas celui des bailleurs).

Leçon 5 :

Une réflexion approfondie est encore nécessaire par rapport aux approches d'hygiène et d'assainissement. Ces deux composantes sont peu priorisées par les villageois et les réflexions et interventions d'aujourd'hui portent presque exclusivement sur la mise en place de dispositifs d'assainissement, pendant que les changements de connaissances et de comportements ne reçoivent pas l'attention nécessaire.

Constats

Pour les villageois, ce sont surtout la proximité et la disponibilité continue de l'eau qui sont importantes. La propreté de l'eau est également mentionnée comme mobile pour leur engagement dans le projet, mais rares sont les villageois qui font le lien entre les différents aspects d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement.

Mêmes les groupes qui ont opté pour la construction de latrines à travers le projet n'envisagent pas la globalité de la problématique de l'hygiène (les cours où sont implantées les latrines sont souvent sales) et on a quelques fois l'impression que le projet « latrines » est fort influencé par une composante de prestige (la latrine dans la cour est un indicateur de modernisme et d'esprit développé).

Conséquences

L'aspiration pour améliorer sa santé et celle de sa famille n'est donc pas la première motivation du villageois béninois qui veut participer à un projet tel que le PPEA.

D'autre part, les initiateurs d'un projet pareil doivent exploiter les motivations réelles (prestige, proximité de l'eau, clarté de l'eau, accès assuré à l'eau pendant toute l'année) pour déclencher une réflexion et un changement dans les connaissances et les comportements des villageois par rapport à l'ensemble de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.

Il semble important de ne pas dissocier ces trois aspects et d'éviter que le villageois concentre toute son attention sur la mise en œuvre de l'ouvrage. Des réflexions sur l'hygiène et l'assainissement doivent alors se faire parallèlement à la démarche de mise en place de l'infrastructure eau (ou assainissement).

Les femmes sont d'ailleurs plus sensibles pour cette vision globale, et accentuer davantage l'aspect 'hygiène et l'assainissement' par rapport à l'aspect 'infrastructures' pourra contribuer à un renforcement de la position sociale des femmes par rapport à celle des hommes.

Leçon 6 :

Un cadre de collaboration efficace et enrichissant est possible entre les ONG et les services étatiques à condition que les acteurs impliqués reconnaissent le rôle spécifique, la complémentarité et la valeur ajoutée des différentes parties.

Constats

Avant et pendant la préparation du PPEA, les relations entre les services étatiques déconcentrés et les ONG (nationales et PROTOS) n'étaient pas optimales. Les discussions tournaient surtout sur la répartition des rôles et des responsabilités des différents acteurs.

Depuis fin 1999, on s'est retrouvé autour d'un consensus :

- le SRH reconnaît et assume ses responsabilités comme suit : suivi des normes, appui technique, appui à l'approche de maîtrise d'ouvrage, appui à la formation ; cette attitude d'une institution d'appui, combinée à la prérogative du pouvoir normatif (sans s'imposer et en responsabilisant les autres acteurs) rend le SRH un partenaire intéressant pour les ONG et les communautés ;
- les ONG sont chargées de l'intermédiation sociale et reconnaissent les valeurs ajoutées que l'expérience, la connaissance et la notoriété des agents du SRH peuvent apporter au projet ; l'expérience du PPEA entraîne d'ailleurs auprès des ONG la compréhension d'un nombre d'éléments techniques et procédurales qui permettent aux ONG de mieux se situer par rapport aux autres acteurs.

ONG et SRH se sont engagés pour l'élaboration d'un Cadre Référentiel auquel les différents intervenants pourraient/devraient se référer en vue d'une approche harmonisée.

Conséquences

Cette bonne collaboration, qui est également liée aux relations personnelles, pourrait être exploitée pour fonder un cadre sectoriel de collaboration auquel participent tous les différents intervenants dans le secteur.

Un travail de sensibilisation reste encore à faire pour convaincre les autres ONG (nationales et internationales), les bailleurs bilatéraux et internationaux et les acteurs du sous-secteur d'assainissement de s'inscrire dans la démarche.

Leçon 7 :

Les bureaux techniques et les entreprises ne sont pas toujours suffisamment préparés pour les montages organisationnels complexes où les communautés assument leur rôle de maître d'ouvrage (délégué) pendant que les ONG béninoises sont chargées de l'intermédiation. Toutefois, ils reconnaissent la pertinence de cette approche de responsabilisation et ils semblent prêts à s'inscrire dans la démarche.

Constats

Dans la philosophie de la délégation de la maîtrise d'ouvrage aux communautés, les acteurs techniques privés (BE et entreprises) travaillent pour le compte de la communauté. Ceci implique que c'est la communauté qui, en dernier ressort :

- définit l'ouvrage qu'elle souhaite ;
- engage et paie le BE et l'entreprise ;
- a l'autorité de les corriger dans les limites des contrats signés et des normes en vigueur dans le pays.

Cette démarche, il faut le reconnaître, engendre certaines contraintes pour les BE et entreprises :

- la non-maîtrise des aspects techniques par les maîtres d'ouvrage ;
 - la non-maîtrise des éléments contractuels par les maîtres d'ouvrage ;
- (ces deux éléments peuvent être solutionnés par l'engagement d'une ONG performante pour intermédiation)
- la dissociation de la fonction du financeur (le bailleur ou son représentant) et du payeur (la communauté) d'où l'obligation d'une double loyauté de la part du BE et de l'entreprise ;
 - la dispersion des marchés, la multiplication des interlocuteurs et la dispersion des lieux de paiements qui entraînent des coûts supplémentaires.

Les BE et entreprises béninois semblent cependant prêts à s'engager sur cette piste de la responsabilisation des communautés, à condition que les marchés soient encore gérables et que des garanties soient fournies.

Conséquences

Des solutions intermédiaires doivent donc être recherchées, en respectant les prérogatives du maître d'ouvrage, mais aussi en évitant que les acteurs techniques ne s'intéressent plus à ce type de projets. On pourra envisager :

- la mise en commun de différents ouvrages, accompagnés par la même ONG, ou se situant dans la même commune ou région ;
- des séances d'information pour les acteurs privés où l'on explique clairement la démarche, ses avantages et ses risques et où l'on cherche des solutions pour certains éléments contraignants pour eux ;
- d'ONG fortes qui pourront accompagner les villageois dans leur négociations avec les acteurs techniques.

Leçon 8 :

Du fait que la participation des hommes aux comités de gestion est beaucoup plus importante que celle des femmes, et vue que les différentes formations et activités en matière de renforcement organisationnel des villageois s'adressent en première instance à ces comités, un projet comme le PPEA risque d'accentuer encore davantage le déséquilibre existant en terme de pouvoir entre hommes et femmes. Des actions complémentaires doivent alors être envisagées si l'on veut contribuer à un renforcement de la position sociale et organisationnelle de la femme par rapport à celle des hommes.

Constats

Un des objectifs stratégiques de PROTOS est de renforcer la position sociale et décisionnelle de la femme par rapport à celle des hommes. En théorie, un projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement pourrait bien contribuer à cet objectif, puisque les résultats directs de l'accès amélioré à l'eau et de l'amélioration des conditions d'hygiène bénéficient surtout à la femme, chargée de l'eau et de l'hygiène dans le ménage.

Du point de vue quantitative, les femmes sont encore sous-représentées dans les différents comités de gestion (de 20 à 40%), et elles y occupent rarement les fonctions - clés : une présidente et deux trésorières dans les 6 comités visités.

La plupart des activités qui visent le renforcement des capacités organisationnelles dans les villages s'adressent aux membres des Comités, d'où une majorité d'hommes qui bénéficient de cette composante.

Conséquences

Dans les faits, la position de l'homme semble alors renforcée davantage par rapport à celle des femmes : ils sont les premiers bénéficiaires des activités d'appui organisationnel et ils arrivent à occuper une place incontournable dans la gestion de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement dans le village, thèmes qui étaient jusqu'à maintenant surtout gérés par les femmes.

Des activités complémentaires doivent être envisagées si l'on veut que le projet permette à la femme de mieux se positionner dans le ménage et dans la communauté :

- sensibilisation des hommes et des femmes par rapport à une répartition équitable 1°) des tâches et des responsabilités relatives à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, et, 2°) des acquis du projet (pour éviter par exemple que les hommes récupèrent le temps que la femme a gagné par la proximité de l'eau) ;
- mettre plus l'accent sur le changement de connaissances et de comportements au lieu de monopoliser l'attention sur les infrastructures (qui sont souvent la prérogative des hommes).

Leçon 9 :

Le choix de la technologie, ou de l'ouvrage à réaliser, mérite une discussion très approfondie entre les villageois d'une part, et entre acteurs d'accompagnement et villageois d'autre part. Des aspects culturels, financiers, un certain conservatisme dans les villages, souvent une méfiance pour des technologies plutôt aliénantes (avec assez de dépendance envers l'extérieur pour les pièces, la technicité...) et pour les acteurs techniques de l'extérieur... forment souvent des blocages pour le choix technique qui semble le plus approprié.

Constats

Plusieurs villages qui étaient initialement prévus dans le projet se sont retirés par la suite, le plus souvent parce que l'ouvrage proposé par le projet ne correspondait pas à leurs attentes. Dans beaucoup de villages, les gens préfèrent, ou veulent absolument, un puits, même si les conditions hydrogéologiques imposent un forage.

Certains arguments des villageois sont pertinents : les expériences avec les forages et avec la gestion des pompes manuelles ne sont pas toujours positives. D'autres arguments ("nos ancêtres ont toujours bu l'eau des puits", "le puits permet à plusieurs personnes de puiser ensemble") témoignent d'un esprit un peu fermé et d'une mauvaise connaissance des avantages et des risques des différentes technologies.

Conséquences

Trois mesures nous semblent nécessaires pour associer davantage les villageois à un choix qui est techniquement, socialement et économiquement optimal :

- informer davantage les villageois des options techniques possibles : déjà lors de la première visite un inventaire des éventuelles options peut être présenté au village, avec leurs avantages et inconvénients et une appréciation de leur faisabilité technique ; un échange avec des comités qui gèrent les différents types d'ouvrages facilitera le choix pour le comité ; des maquettes des différentes options techniques...
- les « paquets d'appui » peuvent être diversifiés selon l'option technique optimale : les comités qui seront confrontés avec un forage peuvent être associés davantage aux contacts avec l'extérieur (ils seront obligés de maintenir ces relations une fois leur pompe installée) ; la gestion d'un forage équipé touche des aspects techniques et financiers pendant que la gestion du puits demande un plus grand effort en matière d'hygiène et d'utilisation correcte du puits et de l'eau ;
- au niveau de la région, on doit absolument trouver des mécanismes pour viabiliser les systèmes de pompes manuelles, et donc pour rendre cette option technique plus accessible et plus acceptable pour les paysans ; le cadre de concertation, initiée par le PPEA, devra contribuer à cette réflexion.

Leçon 10 :

L'approche de la « latrine hybride » (une latrine pour une famille élargie) peut être intéressante. Elle combine l'aspect privé-familial avec le souci de l'efficacité et partant des liens sociaux et culturels très forts entre les membres d'une famille élargie. Aujourd'hui, l'expérience n'est pas encore suffisamment développée, et un suivi rapproché pendant quelques années se justifie pour tirer les leçons intéressantes de cette approche plutôt innovatrice pour le Bénin.

Constats

La plupart des projets optent aujourd'hui pour la vulgarisation de latrines communautaires, dans des lieux « protégés » tels que des écoles, centres de santé etc. La gestion de ces latrines n'est pas évidente et l'effet multiplicateur reste encore à démontrer.

Quelques autres actions stimulent les ménages à construire des latrines. Mais comme les ménages doivent investir une bonne partie de leurs propres ressources, ce ne sont qu'un nombre limité de familles plutôt aisées qui s'y engagent.

Les latrines « hybrides » cherchent à servir un ensemble de familles apparentées qui vivent dans la proximité immédiate. Les investissements par famille nucléaire sont moindres, l'utilisation des latrines est plus efficace et sa gestion reste encore faisable.

Les expériences ne sont pas encore suffisamment évoluées pour parler d'une réussite (ou d'un échec), mais l'originalité du concept justifie un suivi rapproché et à plus long terme de l'expérience.

Il est fort possible que l'approche dans un milieu semi-urbain (comme à Sè) ne devra pas être la même que dans les villages (où l'occupation de l'espace et les liens d'apparenté sont différents).

Conséquences

Ce suivi doit être fait de façon participative, de sorte à ce que les concernés puissent contribuer à la recherche d'améliorations.

Les indicateurs doivent porter sur les aspects de la fonctionnalité des latrines (type de gestion, modalités d'utilisation), mais également sur le rôle des responsables de ces latrines dans la gestion intégrée de l'hygiène au sein de la cour.

Leçon 11 :

La communauté arrive à mieux gérer tout le processus dans le cas d'une action de latrines ou de puits modernes, que de l'installation d'un forage. La complexité technique de l'ouvrage, la nécessité de combiner plusieurs chantiers dans le même marché avec l'entreprise, le temps limité d'intervention de l'entreprise de forage... forment des blocages pour que la communauté puisse vraiment s'approprier du processus.

Constats

Pour un projet de latrines, le Comité de gestion arrive à sélectionner l'entreprise ou les tâcherons ; ces derniers restent actifs dans le village (ou le quartier) pendant quelques semaines ; le Comité peut apprécier certains aspects de la qualité du travail fourni par le tâcheron, une partie de la main-d'œuvre peut être fournie par le bénéficiaire...

Pour la construction d'un puits, les puisatiers sont appelés à créer un lien avec les villageois où ils travaillent pendant plusieurs mois, voir toute une année. Les villageois doivent aussi aider sur le chantier.

Ces contacts permettent aux villageois de s'approprier davantage du processus de mise en place de l'ouvrage, et donc aussi bien de l'ouvrage lui-même.

Pour les forages, où l'entreprise ne réside dans le village que pendant quelques heures, au maximum une journée, l'ouvrage est perçu par les bénéficiaires comme quelque chose qui "tombe" beaucoup plus du "ciel".

Conséquences

Dans ces cas, il semble nécessaire d'insérer d'autres activités « d'appropriation » dans le processus, p.ex. : échange avec d'autres villages et comités qui ont un forage, minimum d'explication des aspects techniques (avec des figures ou un modèle à échelle d'un forage et d'une pompe, pourquoi pas expliqué par un représentant de l'entreprise de forage...)...

VII.- AUTRES RECOMMANDATIONS

A l'issue de cette capitalisation, l'équipe de consultants recommande :

a) Pour les communautés

- œuvrer pour une plus grande implication des femmes dans les programmes d'eau et d'assainissement en vue d'une responsabilité partagée dans la gestion du secteur ;
- mettre en place la participation financière avant la réalisation de l'ouvrage ;
- suivre les cours d'alphabétisation fonctionnelle ;
- mener des activités génératrices de revenus à partir de l'eau.

b) Pour les ONG

- intensifier l'animation au niveau des femmes pour leur plus grande participation au projet (revoir les outils et les techniques d'animation dans ce sens) ;
- constituer et mettre à la disposition des communautés un dossier village comprenant tous les documents relatifs au PPEA dans leur localité respective ;
- donner aux communautés l'opportunité d'exprimer leurs besoins d'approvisionnement en eau et d'assainissement par demande ;
- reprendre l'exercice sur les techniques d'identification et de hiérarchisation des besoins pour les communautés ;
- définir et mettre à la disposition des communautés des indicateurs clairs pour le suivi des réalisations ;
- former davantage les communautés à la notion de « maîtrise d'ouvrage » : explication des rôles et relations des acteurs techniques, des services étatiques, des autorités locales ; meilleure explication des différentes étapes (notamment par rapport à l'attribution des marchés, aux procédures de réception de l'ouvrage...) ;
- orienter les structures de gestion de points d'eau vers l'alphabétisation fonctionnelle ;
- disposer des informations précises sur le type d'ouvrage réalisable par zone avant d'aller dans les localités ;

- susciter la dynamique dans la communauté à partir des ouvrages d'assainissement (latrines communautaires et familiales) en vue de la prise d'initiative pour des séances d'animation sur l'hygiène du milieu ;
- donner toutes les informations sur les différentes étapes du projet afin que la population soit effectivement impliquée dans la conception et la réalisation du projet communautaire. Ceci est un préalable au transfert de compétences ;
- transférer effectivement le savoir faire et le savoir être.

c) Pour PROTOS

- initier les ONG qui manifestent effectivement la volonté de se spécialiser aux aspects techniques du projet ; (il s'agit des notions élémentaires susceptibles de leur permettre de répondre aux questions, aux préoccupations des communautés) ;
- définir une approche pour l'éducation à l'hygiène et l'assainissement du milieu. (Eau et hygiène doivent être intimement liées) ;
- définir clairement les responsabilités de chaque acteur du projet ;
- alléger les textes des contrats surtout les grandes lignes des clauses dans le sens de les rendre digestes et assimilables à la communauté ;
- mener une réflexion poussée sur la position de PROTOS dans le projet, en vue d'un transfert effectif de connaissance aux communautés conformément à la philosophie initiale du projet. L'objectif ici est la responsabilisation plus accrue et progressive des communautés pour les rendre efficaces pour la décentralisation.

CONCLUSION

L'analyse des données de terrain et des différents documents consultés dans le cadre de la présente capitalisation permet d'affirmer que le PPEA s'inscrit dans le cadre d'un apprentissage pour l'exercice de la décentralisation. En effet, les divers acteurs du projet sont impliqués dans des relations formalisées et un engagement très poussé dans la gestion d'un projet. Le projet a amorcé une approche de gestion partagée qu'il importe de poursuivre dans le sens d'un renforcement permanent. La connaissance limitée des communautés et des ONG dans la négociation a conduit à une déviation de la philosophie initiale du projet. PROTOS s'est vu dans un rôle qui limite la responsabilisation de la communauté. Le but principal du projet est de responsabiliser les communautés autour de leurs propres affaires. Cela nécessite un changement de comportement, c'est un apprentissage que le projet a bien amorcé et qu'il est nécessaire de poursuivre. Ses objectifs sont pertinents mais le temps d'exécution est trop court pour apprécier tous les contours et toutes les étapes du projet. L'analyse de la position de PROTOS dans le projet, le renforcement des capacités de tous les acteurs, la professionnalisation des ONG doivent constituer les axes de réflexion pour la suite du projet.

A N N E X E S

ANNEXE1 :

Tableau 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS ATTENDUS DU PPEA ET DE LA CAPITALISATION

Aspects Stratégiques du PPEA	Les résultats attendus du PPEA	Les objectifs de la capitalisation	Points d'attention pour la capitalisation
1) La professionnalisation des ONG, 2) La concertation entre différents intervenants dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, 3) La maîtrise d'ouvrage par la population, 4) L'intégration des actions dans le contexte de la décentralisation	Résultat 1 : Les capacités sectorielles des ONG sont renforcées Résultat 2 : Le cadre de concertation et d'échange entre ONG puis entre ONG et services d'Etat (et autres structures) est renforcé Résultat 3 : La population gère bien ses ouvrages Résultat 4 : Les communautés connaissent leurs rôles et obligations par rapport aux ouvrages d'eau et d'assainissement dans la décentralisation	1) Apprécier l'évolution du projet par rapport aux objectifs et résultats visés ; de même que la pertinence de l'action, 2) Tirer les leçons de l'exécution du projet, 3) Faire des recommandations pour l'amélioration des interventions, 4) Contribuer à l'intégration de ces recommandations dans une stratégie d'intervention.	L'évolution du PPEA est appréciée à travers les éléments ci-après ; 1. Les Travaux réalisés par les ONG : - étude de milieu - intermédiation sociale - accompagnement des bénéficiaires 2. Le degré d'appropriation des ouvrages par les bénéficiaires : - Contractualisation : différents contrats - Rôles et obligations des parties signataires : BE, PME. - Gestion de l'ouvrage 3. Degré d'assimilation de la maîtrise d'ouvrage 4. La démarche du PPEA. - Aspects positifs - Aspects négatifs (leçons tirées) - Des recommandations sont faites et intégrées dans une stratégie d'intervention.

Tableau 2 : PROFESSIONNALISATION DES ONG : Etude de cas : ARED

Résultat	Gestion du personnel	Gestion financière et administrative	Organisation du travail Intermédiation sociale	Accompagnement des Communautés	Maîtrise d'ouvrage par la communauté	Performance de l'ONG	Appréciation du projet par l'ONG
<p>Identification</p> <p>ARED ONG Enregistré au MISAT le 16/10/97</p> <p>Durée de la collaboration avec PROTOS : depuis le démarrage</p> <p>ARED est le secrétaire du comité de pilotage du projet</p> <p>Intervient à Kindji (Commune de Sè et Gonfiocomè, même commune)</p> <p>Effectif : 16 personnes dont 3 femmes Secrétaire Caissière – opératrice de saisie et Animatrice.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des contrats de travail et des cahiers de charge existent pour chaque agent - L'incitation au travail existe (motivation) mais n'est pas fréquente. - Une grille de salaire est définie et dépend de chaque programme (salaire minimum 50000 frs pour l'animateur) - Il y a une bonne ambiance de travail au sein de l'ONG. - Un chargé de programmes existe. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ONG dispose d'un comptable et d'une caissière. - Un conseil d'administration existe et se réunit une fois par trimestre. - L'ONG subit des évaluations administratives et financières qui conduisent à des réorganisations quand cela est nécessaire. - L'existence d'une documentation sur les actions menées a été prouvée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le rôle d'intermédiation sociale est bien expliquée de même que ses exigences. - Toutes les étapes du processus sont maîtrisées par l'animateur. - Les compétences à donner à la communauté ont été bien définies. - Les procédures d'identification des besoins sont bien maîtrisées par l'animateur. - L'approche participative est utilisée. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ONG a joué le rôle d'assistance - appui pour les négociations et de conseiller pour l'application des connaissances reçues. - L'ONG utilise des fiches sur des thèmes précis pour l'animation. - Elle organise des visites de terrain pour échanges d'expériences. - Des formations sont données sur le rôle de la structure de gestion et de ses membres sur la maîtrise d'ouvrage. 	<ul style="list-style-type: none"> - La communauté n'est pas outillée ni assez éclairée pour négocier les appuis. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les formations nécessaires pour la mission sont données à l'ONG ainsi que les moyens et outils adéquats. - Les techniques d'identification et de hiérarchisation des besoins sont maîtrisées mais le transfert de compétence n'est pas encore effectif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse dans la mobilisation des femmes. DIFFICULTES Analphabétisme - Les revenus sont bas et bloquent la mise en place de la participation financière - La non disponibilité totale de la communauté.

<p>Autres activités de l'ONG :</p> <ul style="list-style-type: none"> -World Education : programme ATAPE - Sida 2 - Groupe de retraites pour éducation sans frontière (GREF) phase 1 terminée - Gestion des ménagères. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a une répartition des tâches basée sur les critères ci-après : maîtrise de la langue locale, le groupe cible et la compétence. - Aucun niveau n'est exigé pour les intervenants du projet dans l'ONG. 	<p>-L'ONG se réunit une fois par quinzaine pour le point des activités.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Des documents sont déposés au niveau des communautés. Contrat – rapport - étude du milieu - PV réunion de chantier et acte de donation 			
--	---	---	--	---	--	--	--

Tableau 3 :PROFESSIONNALISATION DES ONG : Etude de cas : GROPERE

Résultat Identification	Gestion du personnel	Gestion financière et administrative	Intermédiation sociale	Accompagnement des Communautés	Maîtrise d'ouvrage par la communauté	Performance de l'ONG	Appréciation du projet par l'ONG
<p>- Groupement pour la promotion et l'exploitation des ressources de l'environnement (GROPERE).</p> <p>- Enregistrement au MISAT le 18/02/92.</p> <p>Personnel :13</p> <p>Autres activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme PADSA - Programme P3A - Programme spécifique 	<p>- Un contrat de travail existe.</p> <p>- Le personnel est affilié à l'OBSS.</p> <p>- Le personnel dispose d'un cahier de charges.</p> <p>- Le salaire de l'animateur varie d'un programme à un autre.</p> <p>-Il y a une répartition des tâches en fonction des programmes, de l'expérience de l'agent, de sa connaissance de la langue du milieu.</p>	<p>- Dispose d'un secrétaire comptable et d'un conseil d'administration qui n'est pas fonctionnel.</p> <p>- Un bilan d'activité et une évaluation se font périodiquement. Les observations et les recommandations faites sont prises en compte.</p>	<p>- Le processus et les étapes de l'intermédiation sociale sont scrupuleusement appliquées au niveau de la communauté.</p> <p>- La méthodologie utilisée est participative.</p>	<p>Le comité de gestion est formé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rôle du comité de gestion et de ses membres ; - la maîtrise d'ouvrage. <p>Les contrats sont expliqués au comité ainsi que les procédures de choix des entreprises. Le comité a été sensibilisé sur l'importance de l'eau et la responsabilisation dans le cadre de la décentralisation.</p>	<p>-La démarche du projet a été expliquée à la communauté. Les grands axes des contrats ont été lus et expliqués au comité de gestion avant signature.</p> <p>- Le comité a participé au choix des tâcherons.</p> <p>- Quelques indications ont été données au comité pour le suivi de l'entreprise. Les divers acteurs ont été définis au Comité mais l'assimilation est lente , la pratique doit accompagner la théorie.</p>	<p>L'ONG dispose des moyens et des outils nécessaires pour l'exécution des tâches assignées.</p> <p>- Les séances d'animation portent sur des thèmes précis.</p> <p>- Tout le processus semble bien maîtrisé par l'animateur.</p>	<p>- La démarche est nouvelle et lente.</p> <p>- Trop d'activités pour un temps très court.</p> <p>- Bonne collaboration entre animateurs (beaucoup d'échanges)</p> <p>DIFFICULTES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assimilation très lente par le comité. - Analphabétisme (les données ne sont pas consignées). <p>La non disponibilité des communautés entraîne des retards dans les réunions.</p>

Tableau 4 :PERSONNES RESSOURCES

Résultat Personnes Ressources	Implication des actions dans le contexte de la décentralisation	Professionnalisation des ONG	Maîtrise d'ouvrage par la communauté	Cadre de concertation	Gestion communautaire	Participation femmes
SRH- Institution régulatrice	<ul style="list-style-type: none"> -Les communautés décident du choix mais la technique s'impose parfois. -Responsabilisation des communautés en démarrage - Elles apprennent à négocier 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ONG sont formées à la démarche du projet et l'appliquent sur le terrain. On note un changement dans le langage ; une amélioration dans l'animation, une meilleure connaissance de leurs tâches. -Meilleure structuration des ONG. -Les ONG participent aux appels d'offres et au dépouillement. Ceci entraîne la compréhension d'un nombre d'éléments techniques. -Il y a donc acquisition et amélioration de connaissances en général pour les animateurs mais on observe une implication limitée des coordonnateurs dans le programme 	<ul style="list-style-type: none"> - L'appropriation a commencé par l'acceptation des clauses des contrats et le respect des engagements pris. - La responsabilité est comprise mais elle ne peut être encore évaluée à travers la gestion. - La communauté connaît son rôle et le joue avant et pendant la construction mais pas encore de manière ferme et efficace. 	Le SRH fait : <ul style="list-style-type: none"> - le suivi de l'exécution dans les normes - la supervision /appui technique ; - des propositions d'actions - l'appui à la maîtrise d'ouvrage (les PME se réfèrent au SRH pour des précisions et informations) - l'appui à la formation. Il y a une bonne communication entre PROTOS et SRH <ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie de concertation a été adoptée. - Le cadre de concertation est créé et est fonctionnel. - Un cadre référentiel est en cours d'élaboration - Le PPEA est un bon exemple de coopération Etat-ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions sont prises pour garantir la gestion pérenne des ouvrages. - C'est trop tôt pour évaluer, la gestion des ouvrages n'a pas démarré 	La participation des femmes est timide.

Tableau 5 :Renforcement des capacités des communautés : Etude de cas : Sèdjè-Gléta

Résultat Village	Etude de milieu Identification des besoins	Responsabilisation des communautés	Contractualisation	Constitution fonctionnement et formation CGPE	Ouvrage fonctionnement gestion entretien maintenance	Observations
<p>SEDJE-GLETA S/P Lokossa. Commune de Ouèdèmè</p> <p>ONG : ESAM</p> <p><u>Ouvrage demandé</u> :Forage</p> <p><u>Réalisé</u> forage artésien</p>	<p>Aucune technique d'identification des besoins n'a été dégagée des discussions avec la population.</p> <p>Notons que ce village a été « récupéré » par le PPEA après le refus dans un autre village de la solution technique proposée par les études hydro - géologiques.</p>	<p>Une demande a été formulée depuis 3 ans et transmise au SRH lors d'une Assemblée Générale.</p> <p>-Le contrat avec ESAM a permis de tenir toutes les réunions pour les dispositions à prendre en vue de l'obtention de l'ouvrage.</p> <p>-Le choix a porté sur le forage.</p>	<p>Le comité de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaît tous les acteurs du projet, leurs rôles et obligations et les a clairement définis. - A rempli les obligations vis à vis de l'entreprise. - Connaît les grands points du contrat de l'entreprise et les différentes tranches de son paiement. - Connaît le coût de l'ouvrage. - Dispose d'un montant de 112.500 francs en compte sur 250.000 francs de frais de participation. - Reconnaît que le nombre de métrage prévu dans le contrat pour le forage est 	<p>Le comité est élu suivant des critères fondés sur le dynamisme, le savoir faire et le savoir être. Il est composé de 9 membres dont 4 femmes (trésorière, organisatrice, responsable à l'hygiène)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le comité ne dispose ni de statuts ni de règlement intérieur. - Il est imprégné du rôle de chaque membre le composant. - N'a pas encore reçu la formation requise pour la gestion de l'ouvrage mais a retenu quelques éléments relatifs à l'entretien. - Dispose d'un cahier de réunion. 	<p>Ouvrage réalisé : forage artésien</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le forage étant artésien, est déjà entrain d'être utilisé par les populations. - Aucune formation n'a été encore donnée sur le fonctionnement et la mise en valeur de l'ouvrage. Mais le comité a retenu quelques éléments sur l'hygiène autour du point d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le CGPE déplore la perte d'eau observée au niveau du forage. - Trouve que c'est heureux d'avoir l'eau mais apprécie mal le gaspillage qui en découle. - La vente d'eau va être difficile. - Il se propose de mûrir les réflexions pour rentabiliser l'eau qui coule. - Tous les travaux prévus n'ont pas été exécutés (dalle, drainage). - La communauté souhaite qu'un système de puisage et de drainage puisse être installé pour leur permettre de rentabiliser l'ouvrage.

			<p>dépassé : 120 au lieu de 110 m.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispose d'un cahier de réunion. - Le comité a relevé le fait que tous les travaux prévus dans le contrat n'ont pas été réalisés par l'entreprise (l'artésianisme du forage n'était pas prévue), mais il n'est pas au courant des dispositions contractuelles particulières dans ce cas. - N'a pas participé à la rédaction du contrat de l'entreprise. 		<ul style="list-style-type: none"> - Se propose de mener des activités génératrices de revenus (pisciculture, maraîchage) si le forage demeure artésien. Ils suggéreront aux propriétaires des champs se situant sur l'axe de drainage de l'eau de payer des redevances à la communauté. Ceci dans le souci de justice dans le profit de l'ouvrage. - Le comité de gestion est une équipe jeune plus ou moins instruite (niveau CEI) On note comme dans les autres villages, une lenteur dans la mise en place de la participation financière. La précipitation qui a marqué les travaux n'a pas permis de disposer de la participation avant la réalisation de l'ouvrage.
--	--	--	---	--	--

Tableau 6 : Renforcement des capacités des communautés : Etude de cas : Massé

<p>Résultat Village</p>	<p>Etude de milieu Identification des besoins</p>	<p>Responsabilisation des communautés</p>	<p>Contractualisation</p>	<p>Constitution fonctionnement et formation CGPE</p>	<p>Ouvrage fonctionnement gestion entretien maintenance</p>	<p>Observations</p>
<p>MASSE Dans la S/P Bopa Commune rurale de BOPA</p> <p>ONG : GROPERE</p> <p><u>Ouvrage</u> - Forage négatif - Latrines communautaires et familiales</p>	<p>Aucun élément indicatif de techniques d'identification et de hiérarchisation des besoins n'a transparu dans les propos du comité de gestion.</p>	<p>- La communauté travaillait déjà avec l'ONG à qui elle s'est adressée pour la satisfaction de son besoin d'eau.</p> <p>- Le choix du forage est dû a l'expérience négative que le village a du puits (qui tarit pendant la saison sèche).</p> <p>- Le comité de gestion sait qu'elle est au centre de tout et qu'elle a son mot à dire sur tout.</p> <p>-Le comité est conscient de l'importance des latrines dans la communauté.</p>	<p>Tout les acteurs du projet, leurs rôles et obligations sont connus de la communauté.</p> <p>- Les points importants des contrats et les obligations par rapport à ces points sont également connus et exécutés.</p> <p>Le comité de gestion n'a pas participé à la recherche du Bureau d'étude ni de l'entreprise.</p> <p>- Pense que c'est l'ONG qui s'en est chargée.</p> <p>- Ne maîtrise pas les rapports PROTOS-ONG.</p> <p>- Connaît le coût de</p>	<p>Il existe deux comités de gestion : 1 pour les latrines et 1 pour l'eau, composée de cinq (5) membres dont deux femmes : une responsable à l'hygiène et une présidente.</p> <p>- Il est installé depuis 5 mois. Ses membres connaissent bien leurs attributions.</p> <p>Formations déjà reçues :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Rôle des membres * Maîtrise d'ouvrage * Explication contrat et processus d'appel d'offre * Sensibilisation sur l'importance de l'eau * Sensibilisation sur la responsabilité dans le cadre de la 	<p>Le forage réalisé est négatif.</p> <p>-Mais la communauté a une grande expérience dans la gestion communautaire.</p> <p>-Gère une caisse locale de crédit, un moulin, des latrines communautaires.</p>	<p>- Communauté visiblement déçue par le forage négatif. Pense avoir payé une somme importante d'argent à une entreprise qui n'a pas atteint ses objectifs.</p> <p>- Accuse le BE qui a décidé de l'implantation.</p> <p>- Formation non assimilée.</p> <p>- Hygiène environnementale à revoir.</p> <p>- Conscience limitée de la maîtrise d'ouvrage.</p> <p>- Communauté encore trop</p>

			<p>l'ouvrage et le rôle de financier de PROTOS. - A en compte 180.000 frs.</p>	<p>décentralisation - Le comité ne dispose ni de règlement intérieur ni de statut.</p>		<p>dépendante pour la prise d'initiative.</p>
--	--	--	--	--	--	---

Tableau 7 : Renforcement des capacités des communautés : Etude de cas : Dakpla

<p>Résultat Village</p>	<p>Etude de milieu Identification des besoins</p>	<p>Responsabilisation des communautés</p>	<p>Contractualisation</p>	<p>Constitution fonctionnement et formation CGPE</p>	<p>Ouvrage fonctionnement gestion entretien maintenance</p>	<p>Observations</p>
<p>DAKPLA S/P Bopa Commune rurale de Lobogo. <u>ONG</u> <u>CERIDAA</u> <u>Ouvrage :</u> Forage négatif</p>	<p>-Non application d'une technique d'identification des besoins. - Demande d'eau déposée au niveau de l'ONG il y a 4 ans. Animation intensifiée depuis en avril 2000.</p>	<p>La communauté a perçu d'elle-même son besoin et a formulé la demande. Pour la communauté, le choix du type d'ouvrage a été déterminé par le technicien après les études. - L'identification de l'emplacement a été faite par le contrôleur selon la communauté. Participation financière par personne Homme : 1000 frs Femme : 500 frs Champs collectifs : 10.000 F Groupement villageois COPOTERDA = 200.000F</p>	<p>-Les divers acteurs du projet ont été très convenablement énumérés par le comité de gestion du point d'eau. - Ce dernier a une bonne maîtrise du contenu du contrat dans ses grands axes : * Comment payer l'entreprise, les différentes tranches... *Le nombre de jours de travail *La garantie *Les retenus - Connaît ses obligations, son rôle et ceux des parties contractantes. -A respecté ses engagements contractuels.</p>	<p>Comité de gestion de 9 personnes dont 2 femmes (une trésorière adjointe et une responsable à l'hygiène) a été élu par vote à main levée en assemblée générale et installé le 09 Avril 2000.</p>	<p>Forage négatif.</p>	<p>Précipitation dans la réalisation de l'ouvrage par l'entreprise. Les rendez-vous se donnaient et n'étaient pas respectés. L'entreprise a averti à 14 heures, est arrivé à 16 heures et a travaillé de 16 heures à 19 heures. La communauté n'a remarqué aucun représentant de l'ONG ni le contrôleur. Personne ne lui a été présenté. - Le comité accuse le bureau d'étude pour la réalisation de l'ouvrage négatif.</p>

Tableau 8 : Renforcement des capacités des communautés : Etude de cas : Gonfiocome

Résultat Village	Etude de milieu Identification des besoins	Responsabilisation des communautés	Contractualisation	Constitution fonctionnement et formation CGPE	Ouvrage fonctionnement gestion entretien maintenance	Observations
<p>GONFIOCOME II S/P Houéyogbé Commune rurale de Sè.</p> <p><u>Ouvrage :</u> 23 latrines familiales</p> <p>ONG : ARED</p>	<p>Pas de procédure particulière d'identification et de hiérarchisation des besoins.</p> <p>L'information sur le projet est parvenu par PROTOS et les dispositions ont été prises par la communauté pour la réalisation des latrines.</p>	<p>L'accord de la communauté a été manifesté et les procédures et dispositions ont été respectées.</p> <p>Le choix du type de latrine fait après présentation d'un plan par l'ONG et observations ailleurs.</p> <p>Les critères de choix des bénéficiaires sont maîtrisés et respectés.</p> <p>Les critères de choix des tâcherons et entreprises sont connus et mis en œuvre (prix, expérience, qualité du travail ont été considérés).</p>	<p>Le comité de gestion connaît les acteurs et leurs rôles.</p> <p>- Connaît le coût des ouvrages(140.000frs) et la participation de chaque famille (environ 70.000 frs en nature : fouille 10m³, superstructure, porte, clé, charbon).</p> <p>- Connaît le circuit de financement des latrines.</p>	<p>Un comité de gestion de 15 membres dont 4 femmes est mis en place et fonctionne.</p> <p>- Connaît son rôle et l'exécute.</p> <p>- Formé à l'hygiène.</p>	<p>- Les latrines de type spécial (utilisation par plusieurs familles réunies) sont en chantier.</p>	<p>Le comité paraît dynamique et très motivé. Mais ne dispose d'aucun outil de travail (p.ex. boîtes à images figurines)</p> <p>- Lenteur dans la mise en place des superstructures à cause des moyens limités des familles.</p>

Tableau 9 : Renforcement des capacités des communautés : Etude de cas : Linnou

Résultat Village	Etude de milieu Identification des besoins	Responsabilisation des communautés	Contractualisation	Constitution fonctionnement et formation CGPE	Ouvrage fonctionnement gestion entretien maintenance	Observations
LINNOU S/P HOUEYOGBE Commune RURALE DE DAHE <u>ONG</u> : APRETRECTA OUVRAGE : néant Refus du forage par les villageois	Apparemment aucune technique d'identification des besoins n'est connue de la communauté. Mais le besoin d'eau existe tout simplement parce que le puits artisanal qui existe tarit en saison sèche	Les villageois ont opté pour un puits à grand diamètre parce que c'est ce que leurs ancêtres ont connu et l'eau est potable, les pompes des forages ne sont pas fiables. Refus du type d'ouvrage proposé par les études techniques.	La population n'est pas très avancée dans le processus d'animation. Ne maîtrise rien de la négociation. N'est pas flexible du tout.	Le comité de gestion n'existe pas.	Refus du type d'ouvrage proposé. Maintient son choix premier : puits moderne. Pas d'ouvrage réalisé	L'ONG était présente dans la localité avant le dépôt de la demande pour l'eau (projet de transformation du manioc en gari). Cette commune veut l'eau potable qui peut durer mais reste figée sur son choix, malgré les résultats des études techniques. - Les personnes rencontrées ne connaissent pas le montant de la participation financière.

ANNEXE 2 : Résultats d'enquête

Tableau 10 : Renforcement des capacités des communautés : Etude de cas : Agnavo

Résultat Village	Etude de milieu Identification des besoins	Responsabilisation des communautés	Contractualisation	Constitution, fonctionnement et formation CGPE	Ouvrage fonctionnement gestion entretien maintenance	Observations
<p>AGNAVO S/P de Dogbo Commune rurale de Devé</p> <p>ONG GRADID</p> <p>Ouvrage réalisé : forage</p>	<p>Aucune technique d'identification et de priorisation des besoins n'est connue.</p> <p>L'eau a été un besoin qui s'est imposé unaniment à toute la communauté.</p>	<p>- La demande d'ouvrage a été rédigée par la communauté elle- même.</p> <p>- Le choix d'un forage a été fait librement et en toute connaissance de cause (sécurité et potabilité de l'eau).</p> <p>- La participation financière se met en place. Une somme de 149.000 francs est déjà en compte. Le GV a contribué pour 80.000 francs. Hommes et femmes ont cotisé. Les différentes étapes de la</p>	<p>Les différents acteurs du PPEA sont connus ainsi que leurs rôles.</p> <p>- Les obligations de la communauté sont comprises et exécutées.</p> <p>- Les procédures de choix du Bureau d'étude et d'entreprise ont été expliquées à la communauté par l'ONG.</p> <p>- Le coût global de l'ouvrage est connu.</p> <p>- Les procédures de réception de l'ouvrage ne sont pas connues.</p> <p>-La notion de maîtrise d'ouvrage n'est pas encore bien perçue.</p>	<p>Une structure de gestion de 9 personnes dont 2 femmes (1 trésorière et une conseillère) est mise en place en Assemblée Générale selon des critères bien définies, il y a environ 2 mois.</p> <p>- Les rôles sont bien compris.</p> <p>- Le règlement intérieur n'existe pas encore.</p> <p>- La formation du comité n'est pas encore assurée mais ce dernier connaît quelques règles d'hygiène.</p>	<p>Ouvrage réalisé le 15/09/00 FPM reste à placer la pompe.</p> <p>- L'ouvrage n'est pas encore fonctionnel. Le comité s'organise pour la mise en place de la participation financière qui pourra hâter l'installation de la pompe et la formation selon lui.</p> <p>L'exploitation et l'entretien de l'ouvrage ne sont pas encore bien maîtrisés du fait que la formation des membres du CGPE n'est pas réalisée.</p>	<p>- La communauté a conscience du rôle des femmes dans le secteur.</p> <p>- L'hygiène du point d'eau et de l'environnement doit être bien expliquée à cette communauté.</p> <p>- Cette communauté a démontré son dynamisme en s'opposant au délégué qui a voulu orienter l'ouvrage vers un centre de formation.</p>

		démarche ont été suivies de près par la communauté.		-En dehors du carnet de la CLCAM aucun document n'a pu être consulté au niveau du comité.		
--	--	---	--	---	--	--

Tableau 11 : Renforcement des capacités des communautés : Etude de cas : Ouisouhoué

Résultat Village	Etude de milieu Identification des besoins	Responsabilisation des communautés	Contractualisation	Constitution, fonctionnement et formation CGPE	Ouvrage fonctionnement gestion entretien maintenance	Observations
<p>OUISOUHOUÉ s/p Houeyogbe Commune rurale de DAHE</p> <p><u>ONG</u> APRETECTRA</p> <p><u>OUVRAGE</u> Puits Moderne</p>	<p>La population n'a signalé aucune technique d'identification des besoins.</p> <p>- Mais, le besoin d'eau est quotidiennement vécu (5 km pour avoir l'eau).</p> <p>- La communauté a tenté un puits mais n'a pu l'achever, il y a 3 ans.</p>	<p>- Prise d'initiative et tentative de réalisation d'un puits qui n'a pu être achevé faute de moyens.</p> <p>- Prise de contact avec ONG pour résolution du problème d'eau.</p> <p>- Cotisation pour mise en place participation financière.</p> <p>- Choix conséquent d'un type d'ouvrage</p> <p>A pris l'initiative de s'informer sur les compétences de l'entreprise sélectionnée (FIFONSI).</p>	<p>Le Comité</p> <p>- connaît les différents contrats ainsi que ses engagements et les exécute ;</p> <p>- il connaît le coût de l'ouvrage et sa participation financière ;</p> <p>- tous les acteurs du projet sont énumérés ;</p> <p>- les rôles des acteurs sont connus</p> <p>Les procédures de choix des entreprises et bureaux d'études ne sont pas claires au niveau du comité. Ceci est une faiblesse. Il est informé du processus d'Appel d'Offre et du nombre d'entreprises soumissionnaires mais ne connaît pas les relations entre les acteurs.</p>	<p>Un comité de 9 membres dont deux (2) femmes (1 responsable à l'hygiène, une commissaire au compte) élu, est assisté par le délégué.</p> <p>- Le comité connaît son rôle et celui de chaque membre.</p> <p>Il assiste l'entreprise et participe aux réunions de chantier. Un cahier de réunion est disponible à son niveau.</p> <p>- Il désapprouve ce qui va mal (ex : refus d'une qualité de gravier).</p>	<p>L'ouvrage, un puits moderne est en cours d'exécution.</p> <p>L'entreprise accuse déjà du retard mais tient la communauté au courant de ses difficultés.</p>	<p>La communauté paraît dynamique et très mobilisée.</p> <p>Elle a confiance à l'ONG qui est son recours en toute circonstance.</p> <p>Deux tâches difficiles ont été relevées :</p> <p>* aller chercher l'eau pour l'entreprise ;</p> <p>* la mobilisation des fonds.</p> <p>- <u>autre besoin</u> signalé : Latrine</p>

				<ul style="list-style-type: none">- Le comité n'a pas encore reçu de formations relatives à l'exploitation de l'ouvrage.- Les rapports d'études de milieu et autres documents sont absents au niveau du comité.		
--	--	--	--	--	--	--

3.1- GUIDE D'ANIMATION A L'ATTENTION DES COMMUNAUTES

I. Identification

- Sous-préfecture
- Commune
- Localité

II. Renforcement des capacités des communautés

1.1 Etude du milieu

- Quelles sont les techniques d'identification et de priorisation des besoins que vous connaissez ?

1.2 Responsabilité de la communauté

- Comment avez-vous eu l'ouvrage ? Comment les choses ont commencé ?
- Est-ce que c'est vous qui avez choisi le type d'ouvrage et le mode de gestion ?
- Qui vous a orienté ?
- Quelle est votre compréhension de la maîtrise d'ouvrage ?

1.3 Maîtrise de la contractualisation

- Quels sont les différents types de contrats que vous avez ? Et avec qui ?
- Quels sont vos rôles et obligations dans chaque type de contrats ?
- Quels sont ceux de l'entreprise ? De l'ONG ? Du BE (du contrôleur etc.) ?
- Quels sont les critères de choix des entreprises ?
- Qui recrute l'entreprise ?
- Quel est le coût global de l'ouvrage ?
- Quelle a été votre participation ?

1.4 Choix des membres de la structure de gestion

- Fonctionnement de la structure : quel travail a été accompli depuis l'élection ?
- Comment la structure a été mise en place ?
- Quelle a été la compétence des membres jusqu'à ce jour ?
- Quels outils sont mis à leur disposition ?
- Quel est le degré de maîtrise de ces outils ?
- Y-a-t-il des textes fixant ou régissant le fonctionnement de la structure de gestion ?

1.5 Fonctionnement de l'ouvrage

- Depuis quand les populations savent qu'elles ont un ouvrage ?
- Comment vivent-elles le temps d'attente d'utilisation de l'ouvrage ?

1.6 Gestion de l'ouvrage

- Quelles sont les dispositions prises pour assurer l'entretien, le renouvellement ?

1.7 Maintenance

- Quelles sont les dispositions prises pour assurer la maintenance ?
- S'il y a panne aujourd'hui, que faire ?

II. Appréciation de l'évolution du projet par rapport aux objectifs et résultats ?

- Quel est votre jugement sur le projet ?
- Quelles leçons peut-on tirer de l'exécution du projet ?
- Avez-vous des recommandations pour l'amélioration de ce qui se fait ?

3.2- GUIDE D'ENTRETIEN (personnes ressources)

I. Identification

- Nom et prénom
- Sexe
- Age
- Profession
- Situation matrimoniale
- Dénomination du service
- Responsabilité dans l'encadrement du projet

II. Appréciation de l'évolution du projet par rapport aux objectifs

2.1. Implication des actions dans le contexte de la décentralisation

- De qui provient l'initiative d'installation de l'ouvrage ?
- Quelles sont les différentes phases du projet ?
- A quelles phases avez-vous participé ?
- Comment s'est manifesté cette participation ?
- Combien d'ouvrages le projet a-t-il réalisés ?
 - . Eau
 - . Assainissement
- Quelles sont les localités qui ont bénéficié de ces ouvrages ?

2.2. La professionnalisation des ONG, comment cela se manifeste-t-elle ?

2.3. La maîtrise d'ouvrage par la population. Comment cela se manifeste ? Par quelles actions ?

2.4. Cadre de concentration.

ONG – ONG

ONG – Services d'Etat

Existence de rencontre / réunion (d'information, d'organisation, d'encadrement, de planification)

Périodicité des rencontres et PV

Application des décisions issues des rencontres

2.5. Gestion communautaire des ouvrages

2.6. Participation des femmes

2.7. Impact du projet sur l'environnement

2.8. Pertinence des actions entreprises

III. Leçons à tirer de l'exécution du projet

- Forces
- Faiblesses
- Opportunités
- Menaces

IV. Recommandations pour améliorer

QUESTIONS SPECIFIQUES AUX PERSONNES RESSOURCES DU SRH

1. Relation avec le projet

- Sur quoi portent les interventions du SRH dans le projet ?
- Comment se manifestent ces interventions ?
- Combien de fois vous êtes intervenus dans le projet sur le terrain ?

2. Coordination

- Comment coordonnez-vous les actions des ONG ? (choix des villages, collaboration pour les appels d'offre)
- Est-ce que ce qui est prévu se fait ?

3.3- GUIDE D'ENTRETIEN A L'ATTENTION DES ONG

I. Identification de l'ONG

- Dénomination
- Nom et prénom de la personne rencontrée
- Responsabilité dans l'ONG
- Responsabilité dans le projet
- Nombre d'année de service

II. La professionnalisation des ONG

2.1 Gestion du personnel

- Comment gérez-vous votre personnel ?
- Y a t-il un contrat qui vous lie ?
- Les normes en vigueur sur le plan du travail sont elles respectées ? assurance, OBSS cahier de charges etc.. ?
- Quelle est votre grille de salaires ?
- Y a t-il des problèmes liés au cahier des charges des agents ?
- Existe t-il un chef de programme ?
- Comment se fait la répartition des tâches au sein de l'ONG, et la répartition des animateurs dans les villages ?
- Quels sont les moyens dont disposent les animateurs ou l'ONG pour le travail assigné ?
- Quelles sont les formations reçues dans le secteur ?
- Quelle est l'ambiance de travail au sein de l'ONG ?
- Quelles sont vos relations avec d'autres ONG du projet ?

2.2 Gestion financière et administrative

- Avez-vous un comptable pour la gestion des fonds mis à votre disposition ?
- Avez-vous un conseil d'administration ? quelle est la fréquence de ses assises ?
- Avez-vous eu à faire un bilan d'activité ou une évaluation ?
- Est-ce qu'il y a des choses à revoir dans le projet après évaluation ?
- Avez-vous eu à toucher à la méthodologie ou au déroulement des activités sur le terrain ?
- Vous réunissez-vous souvent ?
- Que faites-vous des résolutions issues de vos réunions ?

2.3 Organisation du travail

2.3.1 *L'intermédiation sociale*

- Que comprenez-vous par ce terme ?
- Comment elle se manifeste chez vous ?
- Quelles sont les étapes que vous suivez dans l'intermédiation sociale ?
- Y a-t-il une chronologie qui est suivie ? laquelle ?
- Comment identifiez-vous les villages à animer ? (cheminement)
- Quelle est votre méthodologie d'intervention sur le terrain ?
- Quelles sont les techniques d'identification et de priorisation des besoins que vous utilisez ?
- Comment réalisez-vous les études de milieu et les projets communautaires ?
- Est-ce que la formation reçue vous permet de réaliser l'intermédiation sociale ?
- Quelles sont vos difficultés dans le domaine ?

2.3.2 *L'accompagnement des communautés*

En quoi consiste l'accompagnement des communautés ?
Quelle est votre méthodologie et les différentes étapes que vous suivez ?
Comment les connaissances / compétences sont-elles transmises à la communauté ?
Quelles sont les difficultés rencontrées ?

2.3.3 *Performance de l'ONG*

Quelle est la durée de l'animation jusqu'à l'obtention de l'ouvrage ?
Quel est le nombre de villages par ONG ?
Quelles autres activités mène l'ONG ?
De quels outils disposez-vous pour vos activités ? Permettent-ils d'attendre les objectifs ?

III. Maîtrise d'ouvrage par la communauté

- Quel est le niveau actuel de la communauté ?
- Est-ce que les communautés remplissent leurs obligations dans les contrats ?
- Les contrats sont rédigés en quelle langue ?
- Qui les lit ? qui les signe ?
- Qui participe aux appels d'offres ?
- Quel contact l'entreprise a pris avec la population ?
- Comment se fait le suivi du contrat par la communauté ?
- Quelle stratégie ? quelle méthodologie ?
- Quelle formation ? quel conseil pour suivre et apprécier ? y a-t-il des documents à votre niveau pour ? quels indicateurs de suivi sont mis à votre disposition en tant que comité de gestion ?

IV. Appréciation du projet

- Quels sont les forces et les faiblesses du projet ?
- Quelles sont les opportunités et les menaces ?
- Quelles suggestions pour améliorer le projet ?

ANNEXE 4**LISTE DES VILLAGES VISITES**

N°	Sous-préfecture	Communes	Village	ONG d'appui	Types d'ouvrage
1	Dogbo	Dévé	Agnavo	GRADID	Forage (refusé ailleurs et accepté par la localité)
2	Lokossa	Ouèdèmè	Sèdjè Gléta	ESAM	<u>Ouvrage demandé</u> : FPM : forage équipé de pompe manuelle <u>Réalisé</u> : Forage artésien
3	Bopa	Bopa	Massè	GROPERE	<u>Ouvrage demandé</u> FPM <u>Réalisé</u> : FPM négatif + Latrines
4	Bopa	Lobogo	Dakpla	CERIDAA	<u>Ouvrage demandé</u> : FPM <u>Réalisé</u> : FPM négatif
5	Houeyogbé	Sè	Gonfiocomè II	ARED	23 latrines familiales
6	Houeyogbé	Dahè	Linnou	APRE-TECTRA	Refus forage maintien Puits
7	Houéyogbé	Dahè	Ouisouhoué	APRE-TECTRA	Ouvrage demandé et réalisé : Puits moderne

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

- 1- PROTOS en collaboration avec le SRH du Mono et le COCONG-MONO : *Rapport de l'atelier de réflexion des intervenants dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans le Mono (avec un accent particulier sur les ONG nationales)*. Lokossa, mai 1998.
- 2- PROTOS en collaboration avec les ONG nationales : *Action pilote eau / assainissement dans le Mono : Rapport de l'atelier d'échanges et de définition du cadre référentiel pour le secteur eau potable / assainissement dans le Mono*. Cotonou, février 1999.
- 3- PROTOS : *Renforcement des capacités d'intermédiation sociale de six ONG dans le département du Mono pour la réalisation de quelques ouvrages modèles dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement*. Cotonou, Avril 1999.
- 4- *Rapport de l'auto-évaluation du projet pilote eau et assainissement (PPEA)*. Août 2000.
- 5- Une copie de protocole d'accord entre un comité villageois d'eau et une ONG pour la réalisation d'un forage
- 6- Un exemplaire du contrat de prestation de service entre PROTOS et Bureau d'Etudes.
- 7- Une copie de l'avenant au protocole d'accord n° 2 exercice 2000 – PROTOS- APRETECTRA
- 8- 1 copie de contrat d'entreprise
- 9- Divers dossiers d'appels d'offres pour sélection de bureau d'étude et réalisation d'ouvrages
- 10- Divers rapports d'activités.

PROGRAMME DE TRAVAIL DES CONSULTANTS

DATE	ACTIVITES	LIEU
Lundi 02/10/00 Matinée Après-midi	- Réunion de planification - Rencontre avec SRH - Analyse SWOT avec les ONG - Rencontre avec Mr. Drion (PAMR)	- Siège PROTOS - Lokossa (Mono) - Lokossa (Mono)
Mardi 03/10/00	- Visite de terrain - Discussion avec ing. A. Hadonou de PROTOS-Bénin	- Villages de Agnavo, Sèdjè Gléta et Massé - Lokossa
Mercredi 04/10/00	- Visite de terrain	- Villages de Dakpla, Gonfiocomé, Leinou et Ouisouhoué
Jeudi 05/10/00 Matin Après-midi	- Rencontre avec 4 ONG : APRETECTRA, ARED, GROPERE et CERIDAA - Préparation de la table ronde	Sè et Comè (Mono) Lokossa (Mono)
Vendredi 06/10/00	- Table ronde : participation à l'analyse du rapport et leçons retenues du projet	Lokossa (Mono)
Samedi 07/10/00	- Participation à la définition de la stratégie et adaptation du cadre logique	Lokossa (Mono)
Lundi 09/10/00	- Rencontre avec ing. A. Kohoué de Hydro-Afrique - Rencontre avec FORAG	Cotonou
Mardi 10/10/00	- Rencontre avec Mr. Apalo, Direction Nationale de l'Hydraulique	Cotonou
Mercredi 11/10/00	- Rencontre avec Mr. Devaux (chef CTB) - Rencontre avec Mr. Defeytere (chef DGCI)	Cotonou

**LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS A LA
RENCONTRE AVEC LES ONG le 02 Octobre 2000**

N°	Nom et Prénoms	Structure
1	COUTTEEL Anne	PROTOS-Haïti
2	TCHEGNON Philippe	PROTOS-Bénin
3	HOUNGUE K. José	GROPERE
4	DONHOUAGAN Sylvain	GRADID
5	AMEGNIADAN S. Bruno	ARED
6	HOUANYE S. Jonas	ARED
7	DANTA Samuel	CERIDAA
8	VANGNIGBE Cécile	ESAM
9	MIGNONDE Faustin	APRETECTRA
10	HOUNNOU Codjo Augustin	GROPERE
11	ADJIWANOU Haindé	APRETECTRA
12	AYITE A. Cornellie	GRADID
13	SAGBO M. Innocent	GRADID
14	HADONOU A. Messan	PROTOS-Bénin
15	LAMBRECHT Stef	PROTOS-Belgique
16	VANDERSTICHELE Geert	PROTOS-Bénin
17	ADJOU-MOUMOUNI Agnès	Consultant / PROTOS
18	COMLAN J. Chantal	ESAM
19	TCHIBENOU René	CERIDAA
20	FANOU-AKO Norbert	ESAM

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**Direction Nationale de l'Hydraulique**

- Mr. Apalo Directeur Service Développement Communautaire

Coopération Belge

- Mr. Defeytere Attaché de la DGCI pour le Bénin
- Mr. Devaux Représentant résidant de la CTB à Cotonou

SRH-Mono

- GODOUI Simon C/SRH – MONO
- AYISSI Véronique Sociologue, responsable en développement communautaire

PAMR

- Albert DRION Co - Responsable PAMR Mono

ONG

- José K. HOUNGUE Coordonnateur ONG GROPRRE
- Augustin HOUNNOU Animateur ONG GROPERE
- Bruno S. AMEGNIADAN, Directeur Exécutif ONG ARED
- Jonas S. HOUANYE Animateur principal / Directeur des programmes (ONG ARED)
- Mathieu YENOU-GONZO Animateur ONG ARED
- Sossa O. DASSANOU Membre Conseil d'Administration (ONG ARED)
- Folly KOKOU Comptable ONG ARED

- Daniël HOUNDEKINDO Président CA de APRETECTRA
- Gabriel DEGBEFFAND Directeur de APRETECTRA
- Faustin MIGNONDJE Coordinateur PPEA de APRETECTRA
- Haindé ADJIWANOU Animateur PPEA APRETECTRA
- François DJOSSOU Trésorier APRETECTRA
- René TCHIBENOU Directeur CERIDAA
- Samuel DANTA Animateur PPEA chez CERIDAA
- Emile HOUNGUE Responsable cellule Hygiène et Assainissement CERIDAA

PROTOS

- Anne COUTTEEL
- Ann MANHAEVE
- Geert VANDERSTICHELE
- Appolinaire HADONOU

PROTOS Haïti
PROTOS Bénin
PROTOS Bénin
Coordonnateur volet eau et
assainissement, PROTOS Bénin.

Entreprises

- Adrien KOHOUE
- Walidou BOUSSARI
- Noël S. SOVI

Hydrogéologue, Directeur Hydro-
Afrique
Directeur Général FORAG
Chef de chantier FORAG

TERMES DE REFERENCE DE LA CONSULTATION

**TERMES DE REFERENCE POUR LA CAPITALISATION DU
PROJET PILOTE EAU ET ASSAINISSEMENT (PPEA) DANS
LES DEPARTEMENTS DU MONO ET DU COUFFO**

1. INTRODUCTION :

Dans le cadre de l'exécution du projet pilote eau et assainissement, PROTOS en collaboration avec six (6) ONG nationales (APRETECTRA, ARED, CERIDAA, ESAM, GRADID, GROPERE) a élaboré un cadre logique qui résume l'objectif global, les objectifs spécifiques, les résultats et sous - résultats de même que les activités à mener.

Depuis la fin de l'année 97, les ONG nationales et internationales intervenant dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement dans le Mono ont été invitées par le Service Régional de l'Hydraulique (SRH) à réfléchir sur une éventuelle collaboration entre les ONG et le SRH. PROTOS a répondu favorablement à cette initiative et a organisé, en collaboration avec le SRH, un atelier participatif auquel ont pris part les acteurs intervenants dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (ONG, Structures de l'Etat et autres).

Cet atelier a permis de définir les aspects stratégiques du projet, qui se présentent comme suit :

- 1) l'implication des actions dans le contexte de la décentralisation,
- 2) la professionnalisation des ONG,
- 3) la maîtrise d'ouvrage par la population,
- 4) la concertation entre différents intervenants dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Après avoir défini les aspects stratégiques de l'intervention, il a été également élaboré un cadre référentiel des interventions dans le secteur.

Les résultats attendus du projet sont les suivants

Résultat 1: Les capacités sectorielles des ONG sont renforcées

Résultat 2 Le cadre de concertation et d'échange entre ONG puis entre ONG et services d'Etat (et autres structures) est renforcé

Résultat 3 : La population gère bien ses ouvrages

Résultats 4 : Les communautés connaissent leurs rôles et obligations par rapport aux ouvrages d'eau et d'assainissement dans le processus de décentralisation

Au cours de l'exécution dudit projet, il a été organisé une auto - évaluation interne pour faire le point des activités menées, apprécier les résultats par rapport aux points stratégiques et les interventions des ONG d'intermédiation sociale. Les résultats de cette auto - évaluation sont disponibles.

2. OBJECTIFS DE LA CAPITALISATION

La présente capitalisation a pour but:

- 1) d'apprécier l'évolution du projet par rapport aux objectifs et résultats visés ;de même que la pertinence de l'action,
- 2) de tirer les leçons de l'exécution du projet,
- 3) de faire des recommandations pour l'amélioration des interventions,
- 4) de contribuer à l'intégration de ces recommandations dans une stratégie d'intervention.

3. METHODOLOGIE

La démarche méthodologique proposée pour la capitalisation est la suivante:

- Prise de connaissance des documents du projet : dans la perspective de permettre aux consultants de disposer des informations relatives à l'exécution du projet, PROTOS - BENIN mettra à leur disposition les principaux documents :
 - le document du projet version avril 99,
 - le rapport de l'atelier d'échanges et de définition du cadre référentiel pour le secteur eau potable I assainissement dans le MONO - février 99,
 - le rapport de la suite de l'atelier de définition du cadre référentiel et de l'action pilote pour le secteur eau potable dans le Mono avec 6 ONG nationales - 23 février 99,
 - le rapport de l'atelier de réflexion des intervenants dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans le MONO - mai 99,
 - les différents dossiers d'appels d'offres,
 - les rapports des études de faisabilité et avant - projet détaillé,
 - le dossier technique de construction des latrines, les différents contrats types,
 - le rapport de l'auto - évaluation,
 - les rapports de réunion mensuelle,
 - les rapports des différentes formations.
- Rencontre avec certaines personnes ressources (Chef service régional de l'hydraulique du Mono, le Co - responsable du PAMR - Mono, CAT /PSMR Mono, Responsables des ONG impliquées dans l'action, Autres responsables de structures intervenants dans le secteur)
- Visite de terrain dans 6 - 8 villages d'intervention afin de collecter auprès des bénéficiaires et des ONG nationales les informations par rapport au cadre logique et à certains aspects stratégiques tels que le genre et l'environnement;
- Atelier de restitution des résultats de l'évaluation pour présenter les résultats de l'évaluation, qui mettra en exergue pour chacun de ces résultats les acquis (succès / forces) et les échecs (faiblesses) ; les opportunités / potentialités et les menaces / obstacles.

3 1. COMPOSITION DE L 'EQUIPE DES CONSULTANTS

Les travaux de la capitalisation seront menés par une équipe composée de :

- 1 Chef de mission - Monsieur Stef Lambrecht / Directeur de PROTOS
- 1 Consultant (extérieur) national

Les deux consultants apprécieront les résultats obtenus, la pertinence de l'action et l'intégration des aspects stratégiques.

Le consultant national devra apprécier en plus la prise en compte des facteurs sociaux - culturels du milieu ; Monsieur Stef quant à lui s'occupera hormis les aspects communs de la qualité technique des ouvrages.

3.2. PRISE DE CONNAISSANCE DES DOCUMENTS DU PROJET

Elle sera réalisée par les consultants et leur permettra de compléter les informations obtenues sur le terrain. Les documents seront mis à la disposition de l'équipe avant le démarrage des travaux (à l'exception des rapports de formations et des rapports des réunions mensuelles des 6 ONG qui seront consultés au siège de PROTOS - BENIN).

3.3. COLLECTE DES DONNEES SUR LE TERRAIN

Elle consistera à apprécier l'évolution du projet par rapport au cadre logique et aux aspects genre et environnement:

- 1) les travaux réalisés par les ONG nationales appuyées par PROTOS dans le cadre du projet pilote eau et assainissement (conduite de l'étude de milieu, conduite de l'intermédiation sociale, accompagnement des bénéficiaires, etc.);
- 2) le degré d'approvisionnement des ouvrages par les bénéficiaires (contractualisation / différents types de contrats / rôles et obligations de chacune des parties signataires des contrats / rôles du bureau d'études ou du contrôleur des travaux ; comment la population gère son ouvrage ? etc.)
- 3) le degré d'assimilation de la notion de maîtrise d'ouvrage communautaire ;
- 4) l'appréciation de la démarche utilisée dans le cadre du présent projet par les bénéficiaires / aspects positifs et négatifs (cette démarche leur permet - elle de faire face à la réalisation des infrastructures dans le cadre de la décentralisation, etc.).

3.4. L'ATELIER

Les objectifs de l'atelier sont

- Restituer les résultats de l'auto - évaluation et de l'évaluation
- Tirer les leçons de la mise en œuvre du projet
- Proposer une stratégie d'intervention et amender le cadre logique pour les actions futures

Seront invités à cet atelier:

Les coordinateurs et animateurs des 6 ONG concernées

- Les responsables de PROTOS
- Le responsable du SRH - Mono
- Les représentants d'autres ONG et structures intervenants dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (PAMR, CAT / PSMR, SNV / PADIC - DOGBO ET TOVIKLIN, PADEAR GTZ / KFW, MCDI, PLAN INTERNATIONAL - BENIN, etc.) pour la première journée.

L'atelier durera 2 jours et sera modéré par Monsieur VANDERSTICHELE Geert de PROTOS.

Le programme est le suivant :

Première journée

- Présentation des résultats de l'évaluation par l'équipe des consultants et discussion
- Présentation des résultats de l'auto évaluation interne par la coordination du projet pilote eau et assainissement et discussion
- Analyse de résultats obtenus

Deuxième journée:

- Stratégie à développer
- Adaptation (amendement) du cadre logique - joint en annexe.

4. DUREE DE L 'EVALUATION

La durée de l'évaluation est de cinq jours répartie comme suit :

02 octobre 2000 : Préparation de la mission, étude documentaire, rencontre avec les personnes ressources (CI SRH Mono, Co- responsable du PAMR Mono, etc.),

03 au 04 octobre 2000 : collecte de données sur le terrain (Départements du Mono et du Couffo)

05 octobre 2000 : Préparation de l'atelier et rencontre avec quelques ONG.

06 octobre au 07 octobre 2000 : Atelier de capitalisation à l'ENI de LOKOSSA.

5. PRESENTATION DU RAPPORT

Le rapport de la capitalisation sera élaboré par l'équipe des consultants sous forme d'un document de 10 à 15 pages hormis les annexes; faisant ressortir les différents aspects contenus dans les TDR.

6. PROFIL DU CONSULTANT NATIONAL

- Disposer d'une expérience pertinente dans le secteur de l'eau et de l'assainissement
- Maîtriser les contours de l'intermédiation sociale et de la maîtrise d'ouvrage"
- Avoir travaillé avec des ONG d'intermédiation ou appuyé des bénéficiaires dans le cadre de la réalisation d'infrastructures communautaires
- Avoir une capacité de synthèse et de présentation des résultats lors d'un atelier
- N'avoir jamais participé à quelconque des activités du projet pilote.

7. PRESENTATION DES OFFRES

L'offre du consultant comportera : son CV, la méthodologie proposée et la proposition financière.

Au besoin cette méthodologie pourra être amendée par le commanditaire après discussion avec le consultant.